

A young girl with blonde hair, wearing a white long-sleeved shirt and a black and white patterned dress, stands on the right side of the frame, looking towards a large abstract painting on a yellow wall. The painting features dark, expressive brushstrokes in blue and black, creating a sense of movement and depth. The background is a solid, bright yellow color. The overall composition is clean and modern, with a focus on art and culture.

# N

Nancy,

RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2023

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE DU MAIRE

### I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER 2023 EN PLEIN BOULEVERSEMENT 6

Une croissance dynamique en 2022 et des perspectives de ralentissement en 2023 7

Une croissance soutenue associée à une inflation inédite 7

Face à l'évolution des taux d'intérêt, un changement de paradigme de matière d'endettement ? 8

Les conséquences de la situation économique et financière française pour les collectivités locales 8

### II. PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES NANCÉIENS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ : LA STABILITÉ FISCALE ET LE MAINTIEN DES EFFECTIFS DES AGENTS PUBLICS 10

Le choix de la stabilité fiscale 10

Le maintien de l'ensemble des tarifs sociaux et des dispositifs de gratuité 10

Des mesures de solidarité en direction des Nancéiens en situation de fragilité et particulièrement exposés aux effets de l'inflation 11

La préservation des effectifs municipaux 11

### III. UNE VILLE SOLIDAIRE ET ÉMANCIPATRICE 12

Au rendez-vous de nos ambitions éducatives 12

Maintenir une offre culturelle exceptionnelle et aider nos partenaires à traverser cette période de crise 13

Aux côtés des acteurs du sport 15

Porter une attention particulière à l'engagement de la jeunesse 16

La Ville résolument aux côtés des seniors 17

Agir contre le sans-abrisme 17

2023 verra la mise en chantier de la future Maison des Femmes	18
Un premier Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations et la poursuite du déploiement du Plan « Citoyenneté et Handicap »	18
1M€ consacré au budget participatif et des instances participatives confortés et renouvelées	18

## **IV. UNE VILLE TRANSFORMÉE POUR ÊTRE APAISÉE** **20**

Des transformations qui se concrétisent en 2023	20
Une politique de stationnement adaptée aux évolutions de la Ville et sans augmentation tarifaire pour les résidents	21
Maintenir nos efforts en direction de la sécurité et de la propreté	22
Orienter et promouvoir un urbanisme de qualité	23
Une année charnière pour la Politique de la Ville et le renouvellement urbain	23

## **V. UNE VILLE ATTRACTIVE AVEC UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE DE CENTRE-VILLE** **24**

Vers une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)	24
Des relations renforcées avec les acteurs économiques	25
Les relations internationales, levier d'attractivité et de rayonnement	25

## **VI. UNE VILLE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE PRÉSERVANT LE VIVANT** **26**

La mise en œuvre du Plan de Sobriété et de Solidarité	27
Développer la nature en ville et continuer à assurer une gestion remarquable des espaces verts de notre Ville	28
Les animaux en ville et la préservation du vivant	28
Poursuivre la mise en œuvre du programme de végétalisation des cours d'écoles	29

## **VII. LA DÉCLINAISON BUDGÉTAIRE DES ORIENTATIONS POLITIQUES 2023** **30**

En recettes, une progression apparente aux effets limités	30
Une indispensable maîtrise des dépenses face aux contraintes inflationnistes	32
Le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse	34

La construction des orientations budgétaires 2022 s'inscrit dans un contexte totalement inédit.

La Ville de Nancy, comme l'ensemble des collectivités, doit en effet réussir à tracer un cap budgétaire dans un contexte où se croisent les incertitudes liées à une situation géopolitique instable marquée depuis février 2022 par le retour de la guerre sur le sol européen, par une véritable explosion des coûts de l'énergie et par une inflation qui retrouve un niveau que nous n'avions pas connu depuis plus de 30 ans et qui impacte très fortement l'ensemble des projets conduits par la Ville.

Les conséquences budgétaires de cette situation sont immenses. C'est à un véritable « mur financier » auquel nous devons faire face. Pour la seule année 2023, l'équilibre budgétaire dépend ainsi de notre capacité à dégager plus de 8 M€ en économies de dépenses sur la seule section de fonctionnement de notre collectivité ce qui correspond en une seule année à l'équivalent des baisses de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) entre 2014 et 2020.

À cette situation est venue s'ajouter la décision du gouvernement intervenue en juillet dernier visant à augmenter le point d'indice des agents de la fonction publique de 3,5 %. Cette mesure était attendue depuis très longtemps par les agents et elle constitue une étape essentielle pour redonner de l'attractivité à la fonction publique. Cette juste mesure représente pour la collectivité un effort supplémentaire évalué à près de 900 000 € pour l'année 2023.



**Ancrer les solidarités  
au cœur de l'action  
municipale**

Rappelons également que nous sortons à peine d'une crise sanitaire - dont nous restons d'ailleurs très attentifs aux risques de soubresauts - qui a déjà fortement impacté les finances de la Ville avec des coûts estimés à 5,7 M€ en 2020 et 2,1 M€ en 2021.

Le défi à relever est d'autant plus difficile qu'il s'inscrit également dans la structure budgétaire propre à la Ville de Nancy qui - comme le soulignait l'audit financier réalisé en 2020 - fait état de très peu de marges de manœuvre financières et doit par ailleurs supporter la gestion d'un très important patrimoine qui a été jusque-là trop peu entretenu.

C'est donc dans ce contexte que nous devons tracer les orientations budgétaires pour 2023.

Les propositions présentées dans ce rapport sont entièrement guidées par une double volonté : d'une part la nécessité de prendre des mesures qui préservent autant que possible la mise en œuvre des transformations engagées pour Nancy et d'autre part la volonté de ne pas obérer durablement la capacité d'agir des acteurs de la Ville.

Réussir à faire face efficacement à la situation financière inédite qui se présente à nous sans hypothéquer l'avenir : tel est le fil rouge des orientations budgétaires présentées ici.

La construction de l'équilibre budgétaire 2023 s'appuie ainsi sur 4 piliers :

**Ancrer les solidarités au cœur de l'action municipale** : les choix budgétaires doivent impérativement permettre de maintenir l'ensemble des actions conduites par la Ville et par son CCAS en direction de nos concitoyens en situation de fragilité et qui sont aussi les premiers impactés au quotidien par l'inflation. À l'image du maintien par la Métropole du Grand Nancy de la gratuité des transports en commun les week-end, la Ville de Nancy n'impactera pas l'inflation sur les tarifs de la restauration scolaire d'une moitié des familles et engagera une augmentation mesurée pour l'autre, la gratuité des musées et bibliothèques pour les moins de 26 ans sera maintenue, un élargissement de l'accès aux épiceries sociales ainsi que

l'ensemble de ses actions pour lutter contre la précarité alimentaire est engagé...

Ces mesures de solidarités constituent un soutien concret au pouvoir d'achat des familles nancéiennes.

Et cette solidarité s'exprime aussi par des choix budgétaires qui préservent l'emploi associatif et culturel comme en témoigne, par exemple, l'important soutien de la Ville en direction des scènes conventionnées qui sont fortement pourvoyeuses d'emplois directs et indirects. Il ne saurait en effet s'agir de venir ajouter de la précarité aux difficultés que chacun traverse déjà.

**Préserver le service public :** si certaines collectivités ont décidé de réduire l'accès à certains services publics pour dégager des économies de fonctionnement comme en réduisant les horaires d'accès aux musées ou aux bibliothèques ou en fermant des mairies de quartier par exemple, il a été décidé de maintenir l'accessibilité du service public municipal au plus grand nombre. En effet, quelles que soient la nature des crises que nous traversons, qu'elles soient sanitaires, sociales, climatiques, économiques ou financières, le service public est un garant de la cohésion sociale et territoriale. Que ce soit pour faire face à la situation sanitaire en distribuant des masques ou des denrées alimentaires, que ce soit pour assurer l'accueil des familles ukrainiennes, que ce soit pour assurer au quotidien les missions essentielles de sécurité, de propreté, d'éducation, d'entretien des espaces verts, de développement culturel, d'accès aux loisirs, au sport... le service public municipal doit impérativement pouvoir être préservé afin de garantir au quotidien une action de qualité et de proximité.

**Maintenir le cap de la transition écologique et des transformations urbaines :** si la situation financière nous impose de faire des choix de priorité et de rythme, elle ne saurait obérer l'ensemble des transformations que nous avons engagé et notamment celles qui contribuent à relever les défis de la transition écologique. La crise climatique que nous avons traversé

en 2022 conjuguée à l'inflation sur les prix de l'énergie a invité la Ville comme la Métropole à adopter à la sortie de l'été un plan de sobriété et de solidarité visant à accélérer les transitions engagées. Ce plan vient compléter d'autres actions de transformation emblématiques telles que la piétonisation, la limitation à 30km/h en centre-ville, la végétalisation des cours d'écoles et bien sûr le déploiement du Plan Métropolitain des Mobilités qui va, en 2023, entrer dans une phase importante de concrétisation par le lancement des travaux destinés à l'installation du nouveau trolley électrique, du déploiement du réseau des pistes cyclables et les aménagements de l'aire piétonne. Les choix budgétaires de 2023 continueront d'accompagner cette dynamique.

**Confirmer le choix de la stabilité fiscale.** Dans une période de forte inflation qui percute le quotidien de chaque Nancéienne et Nancéen, chaque association, chaque commerce, chaque acteur économique, le recours à la fiscalité pour assurer l'équilibre budgétaire apparaît à ce stade inopportun. Ce choix est d'abord un choix de solidarité avec les habitants dont le pouvoir d'achat est déjà fortement impacté par le contexte économique que nous traversons. Cependant, si le cap de la stabilité fiscale est de nouveau maintenu cette année conformément à nos engagements, nous devons être pleinement conscient que si le contexte financier actuel devait perdurer voire s'aggraver dans les années à venir, alors le recours à la fiscalité constituera une option pour préserver la qualité du service public municipal.

En 2023, c'est donc essentiellement sur le fonctionnement propre de la Ville et sur le rythme de nos investissements que porteront les efforts nécessaires pour équilibrer notre budget. Une orientation qui aura un impact sur nos engagements en préservant la dynamique du projet de mandat.

**Mathieu KLEIN**  
Maire de Nancy  
Président de la Métropole du Grand Nancy



# I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER 2023 EN PLEIN BOULEVERSEMENT

*La construction du budget primitif pour l'année 2023 est un exercice qui s'inscrit dans un contexte économique et financier inédit par les profondes incertitudes qui pèsent sur les budgets locaux. En effet, après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 fut celle de la reprise de l'activité dans un contexte de « retour à la normale » ; un terme aujourd'hui à nuancer.*

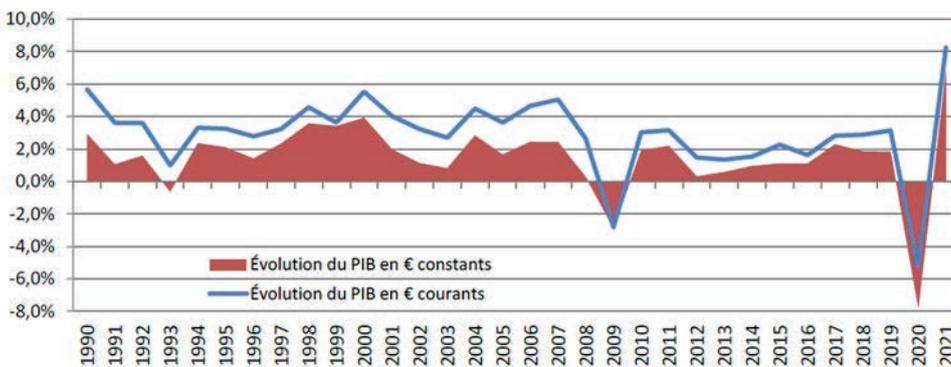
## UNE CROISSANCE DYNAMIQUE EN 2022 ET DES PERSPECTIVES DE RALENTISSEMENT EN 2023

L'évolution du produit intérieur brut (PIB) est, de ce point de vue, significative. Située à 6,8 % en 2021, la croissance du PIB permettait ainsi de retrouver un niveau proche de celui de l'année 2019, soit 2 332 Md€ (contre 2 150 Md€ en 2020) et se situerait aux alentours de 2,6 % en 2022 ce qui, cette fois, conduirait à dépasser le volume de 2019.

Pourtant, des signes de ralentissements sont observés au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. La progression du PIB en 2023 est estimée pour 2023 à 1 % dans le projet de loi de finances, alors que les principaux organismes d'analyse économique (OCDE, FMI, Commission européenne et Banque de France) l'évaluent, de façon plus pessimiste, aux alentours de 0,5 %.

Ainsi, les conditions de cette reprise économique s'apparenteraient davantage à un effet de rattrapage, qui aurait vocation à s'atténuer dès 2023, pour retrouver une progression plus nuancée, telle que constatée au cours de la dernière décennie. Surtout, la préoccupation tient de l'évolution de l'inflation, ce qui laisse supposer un bouleversement des équilibres économiques et financiers que nous connaissons depuis un peu plus d'une dizaine d'années.

Évolution du produit intérieur brut



Source : FCL

## UNE CROISSANCE SOUTENUE ASSOCIÉE À UNE INFLATION INÉDITE

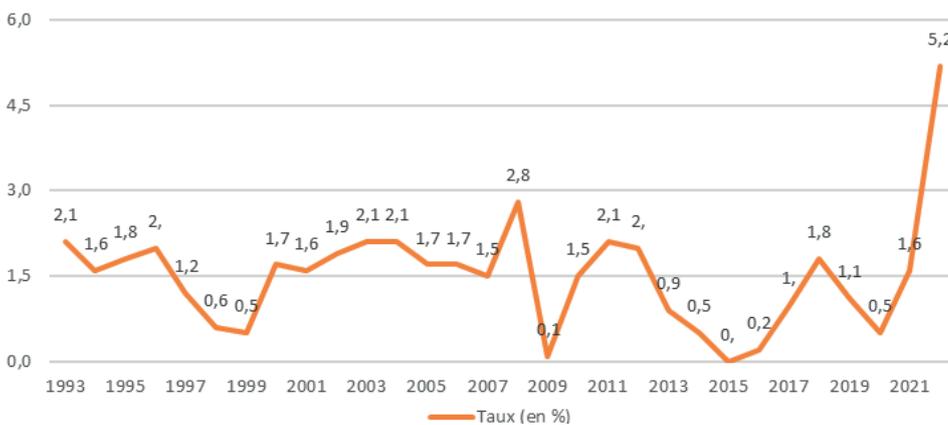
En effet, à la croissance du PIB et à la baisse du chômage s'est ajoutée une inflation exceptionnelle, située à 5,2 %,

et qui n'avait jamais dépassé 2 % au cours de la dernière décennie. Cette inflation a été portée, principalement, par

la tension sur les marchés d'approvisionnement en matières premières et sur le transport de marchandises,

avec la persistance de la crise sanitaire en Chine qui n'a pas permis au pays de retrouver ses capacités de production.

Évolution du taux d'inflation depuis 1991



Source : INSEE

Cette conjoncture, déjà complexe, a été amplifiée par la guerre en Ukraine, un des principaux exportateurs de céréales au monde, affectant les prix alimentaires à l'échelle mondiale, tandis que les mesures de rétorsion contre la Russie ont eu pour conséquence de déséquilibrer les marchés de production et de distribution de l'énergie, en particulier en Europe, très dépendante des hydrocarbures russes, en particulier du gaz.

## FACE À L'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT, UN CHANGEMENT DE PARADIGME DE MATIÈRE D'ENDETTEMENT ?

Ce niveau d'inflation, qui a connu une progression vertigineuse au cours de l'année 2022, a été accompagné d'une augmentation tout aussi importante des taux d'intérêts, avec plusieurs interventions de la Banque centrale européenne (BCE)

pour relever ses taux directeurs. Ainsi, les taux d'intérêt à vingt ans, durée moyenne d'amortissement des collectivités, ont progressé d'un niveau inférieur à 1,5 % (taux fixe dont marge) avant le mois d'avril jusqu'à près de 4 % en décembre 2022.

Aussi, alors que les administrations publiques pouvaient jusqu'ici se financer à des taux fixes, permettant de sécuriser leur trajectoire budgétaire à moyen et long terme, ce type d'offre s'est considérablement dégradé au profit d'emprunts à taux variables. Ainsi, la

période de l'argent « peu cher », qui permettait de s'endetter à des conditions très favorables, semble ainsi révolue, quand bien même, au début de cette année 2023, les marchés financiers paraissent se stabiliser.

## LES CONSÉQUENCES DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE FRANÇAISE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le contexte macroéconomique inflationniste se traduit, très concrètement, pour la Ville de Nancy par une pression accrue sur ses dépenses de gestion. En effet, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 3,5 points, qui correspond à une croissance de 0,9 M€ en année pleine, additionnée à la flambée des prix de l'électricité et du gaz, estimée initialement à plus de 6 M€, entraînent à recettes constantes une inévitable contrainte sur les autres dépenses de gestion.

Ainsi, alors que le coût de l'énergie ne représentait encore que 3 % des charges de gestion en 2021, il pourrait atteindre jusqu'à près de 9 % en 2023. En définitive, si en 2021 les dépenses de personnel et d'énergie étaient inférieure à 55 % des dépenses de la commune, la somme de celles-ci pourrait atteindre plus de 60 %. De cette façon, c'est une réduction considérable des autres dépenses de gestion (fournitures, maintenance, prestations, subventions, animations, etc.) qui doit être recherchée.

### COÛTS DE L'ÉNERGIE : AGIR DÈS MAINTENANT SUR LES TARIFS ET SUR LA CONSOMMATION DANS LA DURÉE

Face à cette situation exceptionnelle, les collectivités ont poussé le gouvernement à agir sur les tarifs, le conduisant à introduire un mécanisme d'aide à travers un dispositif dit de « **filet de sécurité** », tenant compte d'une série de critères, en particulier d'un taux de diminution de l'épargne brute, en 2021 et en 2022. Ainsi, en novembre dernier, la direction départementale des finances publiques a notifié à la Ville de Nancy son éligibilité au dispositif, qui reste cependant à consolider, pour un montant de 2 M€, dont 1 M€ a d'ores et déjà été perçu en acompte.

De plus, un nouveau mécanisme a été annoncé à la fin du mois de novembre sous l'appellation « **amortisseur électricité** ». Initialement annoncé par la première ministre à 325 €/MWh, le seuil de déclenchement de l'amortisseur a été abaissé par le gouvernement à 180 €/MWh, le plafond passant de 800 à 500 €/MWh. La quotité prise en charge sera de 50 %. Cette mesure devrait permettre de réduire le coût de la facture d'électricité de la commune d'environ 1 million d'euros.

Cependant, une fois obtenu le soutien de l'État pour faire face à la flambée des prix, il est aujourd'hui indispensable d'interroger nos consommations d'énergie, dans un contexte d'indispensable transition écologique. C'est ainsi que, comme évoqué dans ce présent rapport, le conseil municipal a adopté un plan de sobriété et de solidarité, à l'occasion de sa séance du 26 septembre 2022, pour accélérer les actions déjà entreprises depuis le début du mandat. Il s'agit en particulier de finaliser la politique d'investissement engagée depuis le début du mandat pour favoriser les économies d'énergie (4 M€ de travaux pour une économie d'énergie de 35 %), mais également de réduire les consommations liées au chauffage des bâtiments et à l'éclairage de l'espace public.

Au-delà de l'augmentation de la masse salariale, qui pourrait se poursuivre avec une nouvelle augmentation du point d'indice en 2023, et des coûts de l'énergie qui, cependant, sembleraient se stabiliser en ce début d'année, la Ville de Nancy subit une inflation diffuse. Si celle-ci est complexe à quantifier et s'observe de façon hétérogène en fonction de la nature des biens et fournitures ou prestations de service, mentionnons ici que l'étude de conjoncture annuelle du groupe La Poste estime à + 11 % l'évolution des dépenses de gestion des collectivités en 2022

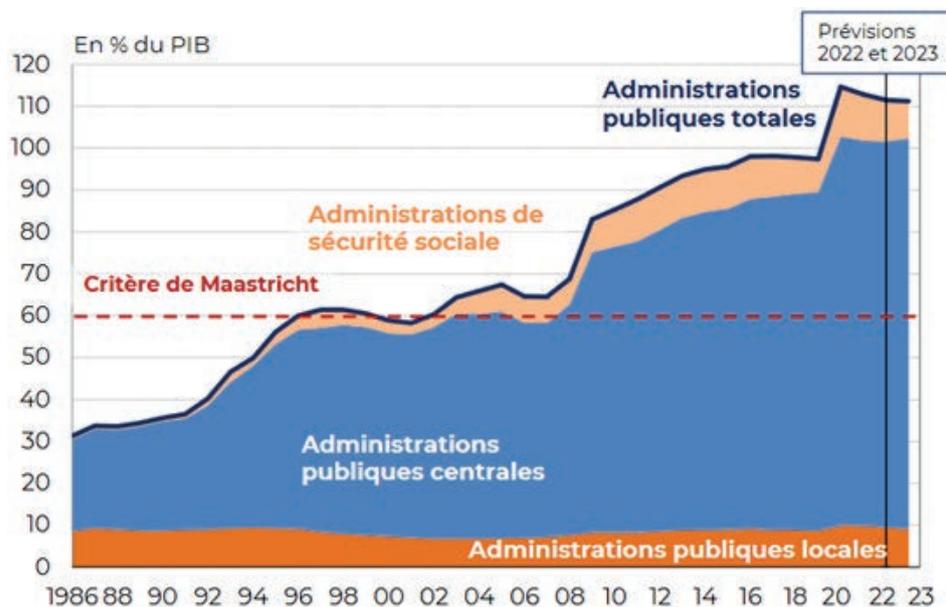
En fait, l'inflation se constate avant tout dans l'expression de la volonté des co-contractants de mobiliser les indices de révision des prix dans les marchés publics ou délégation de service public en cours d'exécution. Par ailleurs, il est fait le constat d'une progression des appels d'offres infructueux, dont l'un des principaux éléments d'explications est lié aux tarifs pratiqués par les entreprises, en particulier du secteur des bâtiments et travaux publics.

## Vers une contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ?

La stratégie du « quoiqu'il en coûte » mise en place par le gouvernement à l'occasion de la crise sanitaire et qui s'est prolongée jusqu'en 2022, a largement dégradé les comptes publics. Cette dégradation s'est traduite par un recours aux déficits publics pour accompagner les entreprises et les ménages. Après un déficit, au sens de Maastricht, de 8,9 % en 2020 puis de 6,5 % en 2021, est estimé à 5 % en 2022.

Dans ce contexte, la dette publique, qui a atteint son plus haut niveau jamais observé, en part du PIB, à 115,6 % en 2021, ne diminuerait pas en 2022. Cependant, la fin du « quoiqu'il en coûte » et le retour aux règles européennes vont conduire le gouvernement à rechercher à réduire son déficit, et in fine la dette publique. C'est, en particulier, dans le cadre de la préparation de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, que les débats se sont situés sur les modalités de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Évolution de la dette des administrations publiques



Source : La Banque Postale

Initialement, l'objectif du gouvernement visait à organiser la contribution des collectivités locales par l'élaboration de « contrat de confiance » avec un objectif d'objectif d'évolution des dépenses locales (Odedel) inférieur à 0,5 % par an pour les 500 collectivités disposant d'un budget supérieur à 40 M€ par an. Cet objectif était associé à des mesures coercitives (par exemple, la suppression des subventions d'investissement de l'État à la collectivité) et curatives (mise en place d'une

trajectoire contractualisée entre la collectivité et l'État). Lors du passage du texte au Sénat, ces mesures ont été largement remises en cause et la commission mixte paritaire, qui s'est tenue au 15 décembre, n'a pu être conclusive, renvoyant ainsi la discussion du projet au 1er trimestre 2023.

Doit-on une nouvelle fois rappeler ici, comme l'illustre le graphique ci-dessus que des collectivités ne représentent que 8 % de la dette totale et que ces mêmes

collectivités sont en première ligne pour relever les défis de la transition écologique et de rénovation énergétique de leur patrimoine que chacun appelle de ses vœux ? À l'évidence le « fonds vert » doté de 2 milliards d'euros apparaît très insuffisant.

Dans ce contexte, la collectivité fait le choix de maintenir le cap de son action de transformation et de maintenir l'intégralité du périmètre et de la qualité de son service public comme le souligne ce présent rapport.



## II. PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES NANCÉIENS ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ : LA STABILITÉ FISCALE ET LE MAINTIEN DES EFFECTIFS DES AGENTS PUBLICS

### LE CHOIX DE LA STABILITÉ FISCALE

Ce soutien passe d'abord par le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Comme cela est évoqué en préambule, il paraissait inapproprié d'augmenter la fiscalité à l'heure où les Nancéiens devront déjà faire face à une importante augmentation des bases locatives décidée au niveau national du fait de l'inflation, à une explosion des prix de l'énergie, à une augmentation des prix de l'ensemble des produits de consommation, y compris des produits de première nécessité.

Ce choix nous pouvons encore le porter en 2023 au prix d'importantes économies de gestion sur le fonctionnement propre de la collectivité, mais celui-ci ne pourra malheureusement plus être renouvelé les années à venir si jamais les évolutions du contexte financier que nous traversons cette année devaient perdurer.

### LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES TARIFS SOCIAUX ET DES DISPOSITIFS DE GRATUITÉ

La Ville consacre une attention particulière aux familles ne disposant pas de ressources nécessaires pour accéder aux sports, aux loisirs, à la culture ou encore à la restauration scolaire. L'accessibilité aux services est désormais facilitée grâce à une tarification calculée au taux d'effort. Ainsi, chaque famille paie en fonction de ses ressources.

Ce principe est déjà appliqué dans les services de la Ville,

entre autres les crèches, les services périscolaires, la restauration scolaire, l'accueil du matin et du soir, les classes de découvertes, l'étude surveillée. Les activités extrascolaires intègrent la tarification au taux d'effort pour l'accueil de loisirs, les stages sportifs organisés pendant les vacances.

Concernant les tarifs de la restauration scolaire, nous faisons d'abord le choix en

2023 de ne pas augmenter les tarifs pour plus de 50 % des enfants et ce malgré une hausse du prix des denrées alimentaires d'environ 7 %.

Rappelons que la tarification de la restauration scolaire permet de prendre en compte la situation individuelle de chaque famille et permet ainsi à chaque enfant de bénéficier d'un repas chaud et équilibré dans le cadre d'une restauration collective

que nous avons souhaité responsable et durable afin de garantir des produits de qualité avec davantage de produits bio, locaux et non transformés.

À ce titre, il convient de souligner ici que pour la seule année scolaire 2022-2023, sur les 4 729 enfants inscrits à la restauration scolaire, 1 094 enfants bénéficient du barème minimum, soit 762 familles.

## DES MESURES DE SOLIDARITÉ EN DIRECTION DES NANCÉIENS EN SITUATION DE FRAGILITÉ PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS AUX EFFETS DE L'INFLATION

Dans le contexte d'inflation élevée et de crise énergétique, le CCAS fait évoluer ces dispositifs d'aides sociales par la mise en place d'une aide exceptionnelle de soutien aux familles les plus fragiles. Cette aide « coup de pouce » se concrétise notamment par un élargissement de l'accès à une des deux épiceries sociales de la commune pour 3 mois minimum. L'objectif est de lutter davantage contre la précarité alimentaire.

Par ailleurs, en lien avec la Métropole, l'accompagnement social des Nancéiens est renforcé par le déploiement de moyens financiers supplémentaires pour répondre aux demandes d'aides au paiement des factures d'énergies. À ce titre, il convient de rappeler que l'accès au « FSL énergie » a également été élargi pour soutenir un maximum de familles. Par ailleurs, des actions de prévention permettant d'améliorer l'accès aux droits seront également déployées en 2023.



## LA PRÉSERVATION DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

Face aux fortes contraintes budgétaires, certaines communes ont choisi de fermer certains de leurs sites (mairies de quartier, bibliothèques...), de réduire les horaires d'ouverture de certains de leurs services publics (médiathèques, musées...) voir d'engager une diminution de leurs effectifs au détriment de la qualité du service public rendu à l'usager. C'est d'ailleurs ces choix qui avaient été mise en œuvre par la Ville de Nancy pour de faire face à une diminution des dotations d'État entre 2014 et 2020, en rappelant que le montant de cette diminution représente

l'équivalent des économies que la collectivité doit aujourd'hui réaliser sur la seule année 2023 ! Ce n'est pas le choix que nous faisons aujourd'hui : nous maintiendrons en 2023 le volume des effectifs municipaux, l'ensemble des sites de proximité existants ainsi que l'amplitude des horaires d'ouverture pour l'ensemble de notre service public. Davantage encore en période de crise, le service public sait être présent sur le terrain, au service des Nancéiennes et des Nancéiens. Il constitue un levier indispensable pour accompagner les personnes

en situation de précarité ou de fragilité, pour soutenir les acteurs éducatifs, de la culture, des loisirs et accompagner les projets économiques.

Assurément, le service public sait assurer les fondamentaux et il doit être soutenu et préservé, plus encore lorsque nous traversons des périodes d'incertitudes.

La Ville entend même continuer à améliorer la qualité de son accueil et de ses prestations en s'appuyant sur les retours d'expérience des usagers sur les principales prestations

municipales réalisés en 2022 et qui a déjà souligné un haut niveau de satisfaction global des usagers.

La Ville conduira ainsi différents chantiers destinés à consolider la qualité de ses prestations en s'appuyant sur l'expertise des agents de la Ville, sur l'expertise des usagers tout en continuant d'optimiser nos process d'accueil qu'ils soient physiques, téléphoniques ou encore via les courriers ou les outils de Gestion de la Relation aux Citoyens (GRC).



## III. UNE VILLE SOLIDAIRE ET ÉMANCIPATRICE

*Si l'inflation ne semble pas encore peser sur les dynamiques d'emploi, elle a un impact important sur le quotidien de nos concitoyens. Dans cette période, il y a un impératif de solidarité qui s'impose à nous et qui doit trouver sa concrétisation dans tous les domaines de la vie quotidienne : l'éducation, la restauration collective, les mobilités, l'accueil de la petite enfance, l'hébergement des seniors, la culture, le sport, les loisirs... Un impératif de solidarité qui nous invite à continuer à agir résolument en direction de nos concitoyens qui subissent des discriminations et des violences du fait de leur genre, de leur origine, de leur handicap et de leur orientation sexuelle. Un impératif de solidarité qui nous invite aussi à porter un regard attentif sur les quartiers qui concentrent les difficultés sociales les plus importantes et dont les besoins en matière d'aménagement et d'équipement apparaissent les plus essentiels.*

### AU RENDEZ-VOUS DE NOS AMBITIONS ÉDUCATIVES

Cette ambition passe d'abord par la mise en œuvre du plan rénovation du patrimoine scolaire inscrit dans le cadre du programme « Écoles d'avenir » qui vise, sur les 10 prochaines années, à la rénovation thermique et à la modernisation des écoles, au renforcement de la dynamique de territoire et de la mixité sociale, à l'ouverture des écoles sur le quartier.

En 2023, deux importants chantiers vont s'engager :

Le premier et le plus important concerne la rénovation, l'extension et la restructuration du Groupe Scolaire du Placieux. Après deux années passées à relancer ce projet qui était à l'arrêt, la Ville va ainsi engager sa rénovation sur la période 2023-2025. Ce projet est à la fois conforme aux orientations de la collectivité en matière de transition écologique mais constitue aussi un investissement majeur pour ce quartier qui mérite une attention toute particulière des services publics.

Le second concerne la rénovation d'une partie du Groupe Scolaire Beaugard. Ces travaux confirment ainsi notre volonté de maintenir le service public de l'éducation au cœur de ce quartier alors que la précédente municipalité avait décidé et programmé la fermeture de cette école.

De même, le plan de développement des équipements numériques des écoles de Nancy se poursuivra cette année. La municipalité met en effet à disposition des enseignants et de leurs élèves des équipements modernes et de qualité qui permettent de développer l'usage du numérique auprès des élèves et une évolution de la pédagogie. Ainsi, la Ville consacrera plus de 150 000 € par an à l'équipement informatique des écoles primaires. Le plan d'équipement informatique a permis l'installation progressive de tableaux blancs interactifs ou de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles élémentaires. Toutes les classes seront dotées en 2023.

## **Pour l'amélioration de l'offre éducative de la Ville, vecteur d'attractivité pour les familles**

Faisant de la jeunesse une de ses priorités, la Ville de Nancy s'est engagée dans une politique dynamique en matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en conduisant avec conviction et volonté de développement, le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle. La Ville s'est d'ailleurs vu décerner le label « 100 % EAC » qui permet de conjuguer habilement l'ambition éducative dès la petite enfance et les objectifs de développement culturel et de cohésion sociale des quartiers.

Ainsi, chaque jeune nancéien dispose aujourd'hui d'un accès à une activité artistique et culturelle qui constitue un atout essentiel pour son émancipation.

Une action qui croise les engagements de la Ville en matière d'activité périscolaire : en septembre 2023, la Ville refondra son programme d'activité périscolaire tout en garantissant un accès gratuit aux jeunes nancéiens.

## **MAINTENIR UNE OFFRE CULTURELLE EXCEPTIONNELLE ET AIDER NOS PARTENAIRES À TRAVERSER CETTE PÉRIODE DE CRISE**

Après une année 2022 marquée par l'engagement remarquable des différentes institutions et associations culturelles ainsi que des équipes artistiques du territoire dans le défi majeur et réussi de la reconquête des publics, l'équation budgétaire 2023 s'annonce particulièrement périlleuse avec la crise énergétique qui pèse sur le fonctionnement de nos établissements culturels municipaux et labellisés et l'explosion des coûts de production liée à l'inflation.

Malgré ce contexte délicat, la ligne budgétaire culture 2023 s'inscrit dans le prolongement de la feuille de route culture du mandat encouragée récemment par des distinctions nationales et locales :

- avec le titre de Meilleure compagnie chorégraphique 2021-22, décerné par le syndicat professionnel de la critique de danse au CCN Ballet de Lorraine en juin dernier,
- avec les labels d'intérêt national décernés aux expositions « Adam » et « Architectures impossibles » organisés par les équipes des musées de Nancy.

Un engagement salué également par les résultats du dernier sondage d'opinion réalisé auprès des nancéiens qui s'estiment à plus de 85 % très satisfaits de l'offre culturelle proposée sur la Ville.

Bien sûr, le budget 2023 de la culture de la Ville de Nancy tiendra pleinement compte du contexte dans lequel il s'inscrit, et sera marqué par :

- une hausse du budget de fonctionnement culture de la Ville exclusivement lié à l'augmentation des fluides mais qui se traduit concrètement par une légère baisse de nos marges d'intervention culturelle,

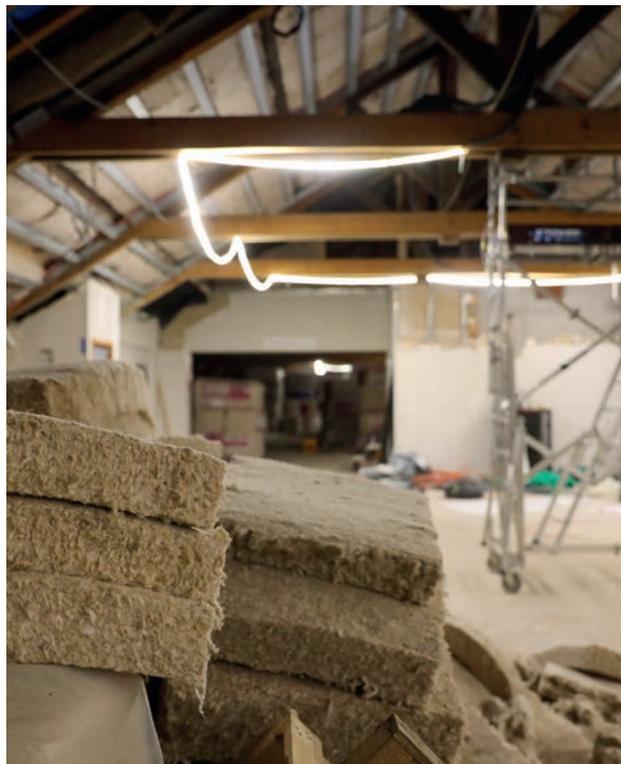
- la mise en place d'un bouclier pour nos 4 établissements nationaux de spectacle vivant (Opéra National de Lorraine, Centre Chorégraphique National Ballet de Lorraine, Centre Dramatique National Théâtre de la Manufacture et l'Autre Canal) avec un maintien à niveau des subventions de la Ville de Nancy au niveau de 2022 afin de leur permettre de franchir leur propre mur budgétaire. Acteurs essentiels de notre dynamique culturelle territoriale, ces établissements représentent en effet près de 250 emplois permanents et embauchent également pour les besoins de leurs productions de nombreux intermittents (artistes et techniciens). Dans le contexte financier que traversent les acteurs de la culture, le soutien de la Ville est indispensable pour permettre à ces établissements de maintenir autant que possible le travail de création et de médiation avec les publics tout en engageant une transformation nécessaire de leurs projets avec le développement de nouvelles complicités à l'échelle locale et régionale,
- des efforts significatifs portés par les bibliothèques, musées et services culturels de la Ville qui ajusteront en conséquence leurs programmations et le dimensionnement de leurs évènements.

Ici aussi, la collectivité confirmera la mise en œuvre de programme d'investissement culturel ambitieux pour soutenir un développement culturel de qualité, pour tous et partout. Ce programme d'investissement est marqué par :

- l'achèvement du chantier de la rénovation de la Médiathèque Manufacture avec une ouverture en janvier 2024,
- l'engagement de la construction d'une nouvelle médiathèque de plus de 1 000 m<sup>2</sup> sur le Plateau de Haye,

- la volonté de doter le CCN Ballet de Lorraine d'un bâtiment sur le site de l'ancienne faculté de pharmacie permettant de conjuguer travail de création et diffusion au public en s'intégrant dans une nouvelle dynamique d'aménagement culturel de la Ville en lien avec le programme de développement de la MAI,
- d'installer sur Nancy/site Chevardé le projet d'ESAT Culturel La mue du Lotus,
- d'engager le chantier de rénovation du Palais Des Ducs de Lorraine.

Notre ambition culturelle se traduit également par un soutien aux acteurs qui s'inscrivent dans une démarche de création, de diffusion et qui portent des projets structurants destinés à toute la population sans exclusive, dans tous les quartiers de la Ville, dans un souci constant de maillage équitable du territoire. Ainsi en complémentarité avec « Quartiers libres » proposée par le Théâtre de la Manufacture depuis 2 ans ainsi que la présence du « kraftruck » des bibliothèques, la première résidence artistique issue de l'appel à projet « Quartiers en Fête » a débuté depuis l'automne 2022 sur le quartier d'Haussonville/Chiennerie avec la compagnie Logos qui déroulera son projet jusqu'en 2024.



Dans cette même dynamique, au printemps 2023, c'est la Compagnie OSMOSIS qui s'installera sur le quartier Crosne-Vayringe jusqu'en 2025.

Se poursuivront aussi dans les quartiers les programmations estivales, le quartier d'Été porté par le Mémoriel sur le Plateau de Haye, les quartiers musique des NJP, des auteurs présents dans les quartiers en lien avec le Livre sur la Place et bien sûr l'organisation des guinguettes culturelles.

L'été marquera le début des célébrations du 40e anniversaire de l'inscription à l'UNESCO de l'ensemble urbain du 18<sup>e</sup> siècle. C'est dans ce cadre que s'inscrira l'exposition patrimoniale de l'automne.

Le budget 2023 permettra également de conforter les événements phares de la Ville.



## AUX CÔTÉS DES ACTEURS DU SPORT

Dans le cadre de sa politique et suite aux Etats Généraux du Sport, il a été décidé d'installer le nouveau Parlement Nancéien du Sport en janvier 2023. Organe d'expertise et de concertation, le Parlement Nancéien du Sport, association de loi 1901, réunit et représente l'ensemble du mouvement sportif nancéien. Il conseille, soutient et accompagne les associations sportives dans le cadre de l'élaboration de leurs projets respectifs et contribue à la construction du projet municipal de développement de la pratique des activités physiques et du sport sur le territoire de la commune.

La Ville de Nancy poursuivra son soutien au sport amateur.

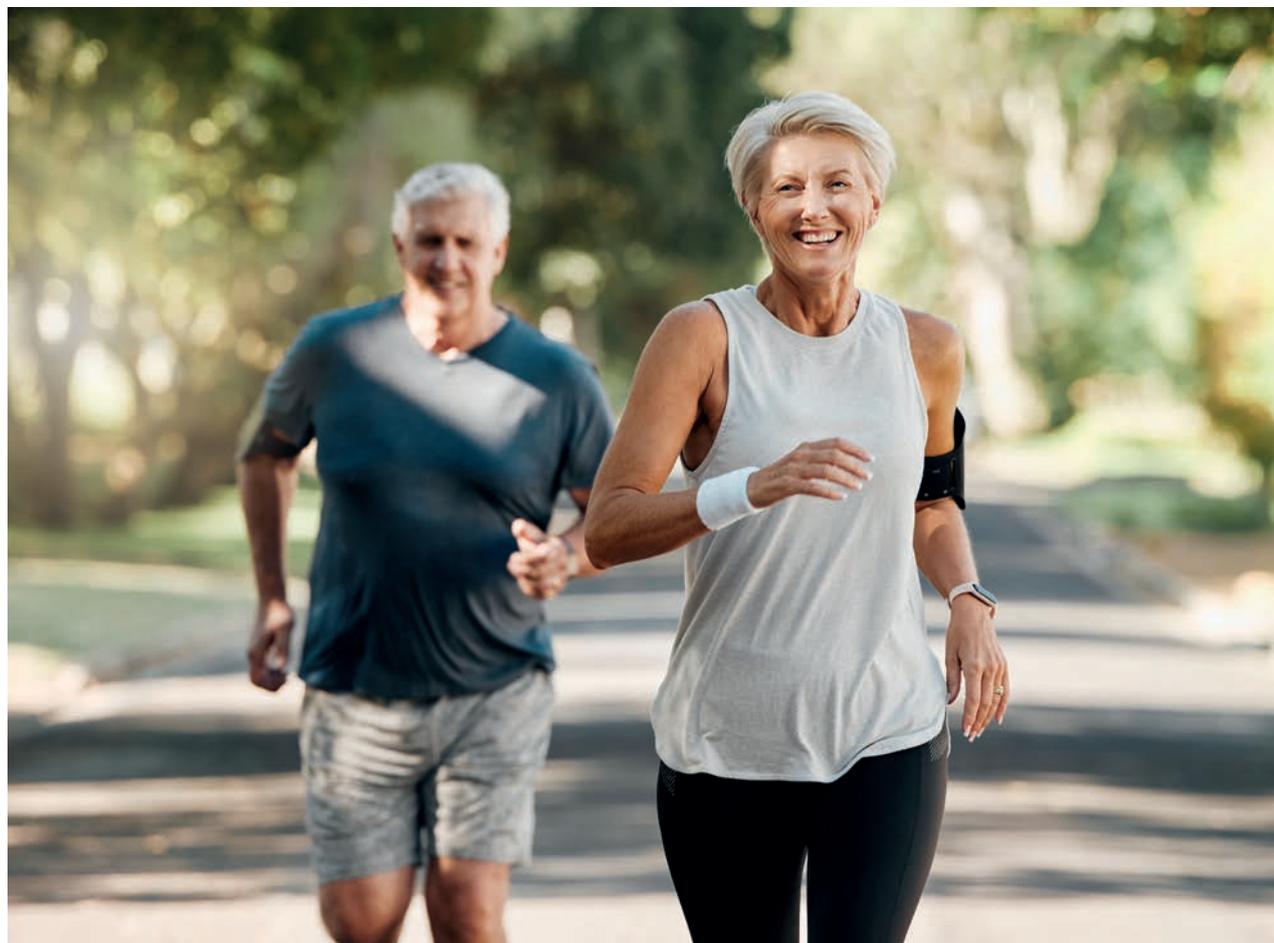
Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de gymnases et de stades, elle continuera ainsi d'accompagner les 154 associations représentant plus de 80 disciplines qui font la richesse de l'offre sportive amateur et de loisirs à Nancy. En lien avec la Métropole du Grand Nancy, un débat sera conduit sur les modalités du soutien à apporter aux clubs sportifs de haut niveau dont l'activité est désormais comparable à une dynamique de professionnalisation. D'autres aides seront apportées dans le cadre du projet associatif des clubs ainsi que de l'organisation de leurs manifestations.

Sur le plan de l'animation sportive, la Ville de Nancy, par le biais de ses éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), poursuit le dispositif de soutien au sport en milieu scolaire, à raison d'une heure hebdomadaire d'Éducation Physique et Sportive, pour environ 3 000 élèves.

D'importants investissements seront également engagés en 2023 : les aménagements du terrain multisports Lulli Beauregard pour un montant de plus de 90 000 € ainsi que la dépollution du terrain et la réfection en sol amortissant du stade synthétique Thighazoui pour un montant total de plus de 950 000 €. D'autres travaux d'entretien

et de rénovation viendront compléter cet important effort d'investissement pour soutenir les pratiques sportives à Nancy.

Enfin, dans le cadre de sa politique sportive, la Ville a également décidé de mettre en place des activités gratuites « Sport et Bien-Être pour les personnes de plus de 55 ans ». L'objectif principal étant de contribuer à préserver l'autonomie ainsi que leur santé grâce à une pratique d'activités physiques régulières et adaptées. Ce dispositif complète utilement les actions déjà mises en œuvre, en partenariat avec la mission santé et le pôle senior du CCAS.



## PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE

### « Ma Ville mon Projet »

Nancy, Ville amie des enfants, continuera de soutenir et d'encourager les projets dédiés à la jeunesse en valorisant et récompensant un jeune ou un groupe de jeunes Nancéiens dans les domaines de l'engagement citoyen, du bénévolat, de l'innovation, de projet scolaire ou professionnel.

La Ville a décidé de soutenir les initiatives des jeunes Nancéiens pour les aider à concrétiser leur projet. Ainsi, « Ma Ville mon Projet » permet de soutenir les projets conduits par des jeunes

selon deux catégories d'âge (de 6 à 11 ans et de 12 à 25 ans), montés par leurs propres moyens ou avec l'accompagnement d'une association ou de leur établissement scolaire ou des services périscolaires.

A travers « Ma Ville mon Projet », la Ville a financé à ce jour 67 projets, tournés vers la création d'entreprise, la culture, le sport et la solidarité, l'animation de quartier. Ce dispositif continuera d'être soutenu au même niveau en 2023.

### Le renouvellement du Conseil Nancéen de la Jeunesse...

Mis en place en 1996, le Conseil Nancéen de la Jeunesse (CNJ) est une structure participative en direction des jeunes qui associe la Ville de Nancy, l'Éducation Nationale et les établissements publics privés. Il convenait aujourd'hui de renouveler cette instance participative spécifique à la jeunesse dans sa forme et dans son fonctionnement. Ce nouveau CNJ vise ainsi 3 objectifs concomitants :

- la valorisation de l'engagement et l'accompagnement des initiatives,
- constituer un incubateur de projets,

- soutenir l'exercice de la citoyenneté et de l'engagement

Le CNJ entend être un lieu d'expression pour les 15-30 ans habitant, étudiant ou travaillant sur Nancy et qui veulent s'engager dans une démarche citoyenne et collective. Le conseil constituera un espace aidant les jeunes à l'apprentissage de la vie en société, au respect des autres, à l'autonomie, à la solidarité. Un espace leur permettant également de découvrir les mécanismes de la démocratie et du civisme à travers des projets, des rencontres et des échanges. Avec leur regard et leurs attentes, les jeunes conseillers seront ainsi forces de propositions sur tous les sujets relatifs à la commune.



### ... et aller encore plus loin en 2023 :

Dans une volonté de territorialiser la participation afin d'être au plus près des préoccupations des habitants là où ils vivent, la municipalité envisage en 2023 de rénover ces instances de dialogue pour construire de nouveaux dispositifs. Parmi les propositions formulées, la Ville souhaite élargir notamment la participation dans chaque quartier en créant le « forum des jeunes » en s'appuyant bien sûr sur le réseau des acteurs associatifs déjà fortement implantés et engagés dans chaque quartier.

## LA VILLE RÉSOLEMENT AUX CÔTÉS DES SENIORS

D'ici 2030, près d'un Nancéien sur trois aura plus de 65 ans. S'ajoutent à ce vieillissement de la population, une augmentation de la part des personnes vivant seules et des précarités en progression. La Ville de Nancy doit donc continuer de relever le défi du vieillissement de la population.

Toutes les prestations et dispositifs existants sans exception seront maintenus et confortés malgré le contexte budgétaire contraint, et le travail en réseau se poursuivra.

De plus, les résidences autonomie gérées par le CCAS feront l'objet d'un plan d'actions pour les années à venir, à la suite notamment de l'audit organisationnel et financier qui a été réalisé en 2022. Ces établissements constituent un maillon essentiel du service public car ce ne sont pas seulement des lieux d'hébergement mais ils constituent également des lieux de vie ouverts sur leur quartier et contribuent ainsi pleinement à un maillage

territorial utile pour aborder la question du vieillissement de la population nancéienne.

Le plan d'actions qui a été construit en 2022 constitue un plan de rénovation qui vise d'abord à améliorer la qualité des logements et donc la qualité de vie des seniors qui y habitent. Ce plan de rénovation permettra aussi d'améliorer

la performance budgétaire de ces établissements en limitant davantage la vacance des logements et ainsi être plus réactif dans les réponses apportées aux seniors et à leur famille. Ce plan vise enfin à poursuivre les actions en matière de démarche qualité et d'ouverture de ces établissements en tant que « tiers lieux » dans les quartiers.

En termes d'investissements, avec des capacités moyennes de 0,8 M€, le CCAS continuera d'entretenir et de moderniser ces établissements. Par ailleurs, le chantier de mise en accessibilité des cinq établissements débuté en 2021 se terminera en milieu d'année 2023.



## AGIR CONTRE LE SANS-ABRISME

Le sans-abrisme est une forme extrême d'exclusion sociale, dont le risque de prévalence a été accru par la pandémie. Lutter contre ce phénomène implique d'avoir une approche multidimensionnelle en ne prenant pas seulement en compte le logement, mais en agissant aussi en matière d'accompagnement social, de soutien psychologique, d'accès aux soins ou encore d'éducation.

Une nouvelle réponse intégrée sera proposée en 2023 sur le territoire de Nancy et de sa Métropole et se développera dans une logique de parcours et d'accompagnement global pour les personnes concernées.

Ainsi, le déploiement d'un « plan errance » autour de trois priorités sera proposé et visera à la pacification de l'espace public, à la construction de nouvelles réponses sanitaires et sociales aux addictions, au renforcement des outils et politiques de solidarités qui peuvent prévenir ou limiter les effets de l'exclusion et de l'errance.

Par ailleurs, comme évoqué plus loin dans ce document, la Ville de Nancy a également nommé un référent errance au sein de la police municipale. Il continuera, en 2023, un travail de proximité, avec l'ensemble des partenaires concernés, pour contribuer à traiter ce sujet.

## 2023 VERRA LA MISE EN CHANTIER DE LA FUTURE MAISON DES FEMMES

Ce projet concerne toutes les femmes et leurs enfants rencontrant des situations de violences dans l'espace public ou privé. Afin de répondre au mieux aux besoins des victimes et aux spécificités du territoire, un large travail de concertation a été réalisé avec les partenaires associatifs et institutionnels. Cette concertation a notamment permis de préciser les objectifs et les différentes fonctions du futur équipement. L'année 2022 a permis de finaliser le coût global des travaux et de confirmer les partenariats financiers de ce projet que sont le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, l'État et le conseil

régional Grand Est. Notons ici, qu'au-delà de sa participation financière au projet, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a manifesté la volonté de co-porter ce projet avec la Ville eu égard aux articulations évidentes entre les objectifs de ce nouvel équipement et les compétences sociales exercées par le conseil départemental notamment en matière d'accompagnement social et de protection de l'enfance.

2023 sera ainsi une étape importante dans la réalisation de ce projet conformément au calendrier qui a été fixé et qui prévoit l'ouverture de la Maison des Femmes courant 2025.

## UN PREMIER PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU PLAN « CITOYENNETÉ ET HANDICAP »

Depuis 2021, un large travail de concertation a été engagé avec les acteurs de la Ville qui agissent au quotidien pour lutter contre toutes les formes de discriminations afin d'élaborer un nouveau plan territorial à l'échelle de la Ville.

Pour les acteurs du territoire impliqués dans la démarche, prévenir et lutter contre les discriminations est, avant tout, une question de démocratie et de justice face à un constat récurrent : celui de la persistance des inégalités et des discriminations. Les enjeux sont bien de donner la possibilité à chacun de s'épanouir, de ne pas être limité dans ses possibles, et de rétablir l'égalité des droits si celle-ci a été Se doter d'un plan territorial, c'est d'abord répondre à la nécessité de rendre visibles non seulement les processus

discriminatoires, mais aussi les actions conduites et les acteurs de la Ville qui les mettent en œuvre. Ce plan sera présenté au vote du conseil municipal au premier semestre 2023.

Rappelons ici également la mise en œuvre du plan d'actions « citoyenneté et handicap », élaboré au cours de l'année 2022 avec les associations qui requiert une attention particulière car il s'inscrit dans un contexte fragilisé par la crise sanitaire qui a vu un accroissement notable de l'isolement des personnes les plus éloignées des instances de participation. Aux côtés des acteurs du domaine du handicap, qui ont collaboré activement à l'émergence du plan d'actions 2022 2023, la Ville de Nancy poursuit l'objectif de rendre la Ville accessible au plus grand nombre en facilitant l'accès

à la vie citoyenne ainsi que l'utilisation aisée de tous les services municipaux.

À travers ces deux plans, il convient de rappeler ici quelques-unes des actions emblématiques qui vont se mettre en œuvre :

- l'amélioration de l'accès à l'information et adapter l'ensemble de nos supports pour les rendre accessibles à tous,
- faciliter l'exercice de la citoyenneté des personnes handicapées notamment à l'occasion des scrutins,
- poursuivre le développement de l'accueil de collaborateurs handicapés dans l'environnement professionnel,
- renforcer la sensibilisation et la formation continue des

agents de la Ville de Nancy notamment sur le handicap intellectuel,

- former les acteurs de la Ville à l'observation et au repérage des discriminations,
- élaborer une plate-forme locale de recensement des discriminations,
- mettre en place une « conférence permanente » des acteurs nancéiens de lutte contre les discriminations pour mieux coordonner les actions et les rendre plus lisibles.

De plus, au sein même de l'administration municipale, différentes actions de formation sont élaborées et mises en œuvre par la direction mutualisée des ressources humaines en direction de tous les agents.

## 1M€ CONSACRÉ AU BUDGET PARTICIPATIF ET DES INSTANCES PARTICIPATIVES CONFORTÉES ET RENOUVELÉES

Dès 2020, la Ville de Nancy a engagé un nouveau pacte de confiance démocratique avec les habitants. L'installation de la première assemblée citoyenne a défini les contours et les principes de cette nouvelle relation entre l'action publique et le citoyen dans la première constitution municipale de la Ville.

Cette relation de confiance se construit pas à pas et ne s'exprime pas uniquement à travers des dispositifs et des instances. Elle se traduit d'abord et surtout par une proximité permanente entre

les élus et les habitants en usant de tous les moyens de dialogue et de rencontre : échanges sur les réseaux sociaux, réunions publiques au sein des quartiers qui ont réunis en novembre et décembre 2022 plus de 800 habitants, rencontres quotidiennes avec les habitants et les acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs là où ils vivent ou exercent leur métier.

En 2023, le budget consacré à la 3<sup>e</sup> édition du Budget Participatif sera ainsi maintenu à 1 M€. Avec 210

projets déposés, les résultats du 3<sup>e</sup> appel à projets lancé en novembre 2022 ne démentent pas le succès de ce dispositif. Et cette année encore, l'intérêt porté par les habitants aux enjeux de la transition écologique, du développement culturel et sportif de proximité, du bien-être animal, d'un meilleur partage de l'espace public, se confirme largement.

Enfin, parce qu'un dispositif de cette nature est toujours perfectible, la ville souhaite associer encore plus étroitement les habitants aux processus participatifs

que ce soit dans le cadre du budget participatif comme dans les évolutions des relations entre la Ville avec les Ateliers de Vie de Quartier.

L'assemblée citoyenne sera également renouvelée en 2023. Elle aura pour objet d'une part de poser une première évaluation sur les fonctionnements et l'impact des outils participatifs mis en place par la Ville et d'autre part d'engager une réflexion pour un meilleur partage de l'espace public.





## IV. UNE VILLE TRANSFORMÉE POUR ÊTRE APAISÉE

*De la même manière que nous devons persévérer dans les chantiers de transformation que nous avons engagé en dépit du contexte financier que nous traversons, nous devons continuer de porter une attention particulière aux enjeux du quotidien. À ces enjeux que vivent les Nancéiens au détour d'une rue, d'un square, d'un parc, d'une place. Ces enjeux qui doivent permettre de mieux sécuriser, de mieux végétaliser, de créer des liens et de la convivialité entre les habitants... Depuis 2020, la Ville a multiplié les dispositifs permettant aux habitants de s'exprimer, de proposer des projets, de s'investir, conformément aux orientations de la constitution municipale de la démocratie locale construite avec les nancéiens et adoptée par le conseil municipal. Cette dynamique n'est jamais acquise, il convient en permanence de revisiter nos dispositifs, de les consolider, de les adapter et de continuer à générer de « l'envie d'engagement » à tous les âges de la vie pour contribuer à une transition démocratique qui apparaît plus que jamais nécessaire. En 2023, les outils qui ont été mis en place seront confirmés et même confortés.*

### DES TRANSFORMATIONS QUI SE CONCRÉTISENT EN 2023

Le 25 novembre 2021, le conseil Métropolitain a adopté le nouveau Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) qui constitue un changement radical dans la manière de penser les mobilités en abordant en toute coordination l'ensemble des mobilités et en tenant compte de tous les usages. Si la transformation de la ligne 1 et de 4 lignes de transports en commun structurantes

dont 20 kilomètres en site propre constituent un point saillant de ce Plan, n'oublions pas que celui-ci reconstitue d'abord un réseau global avec notamment des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), un plan vélo complet avec un réseau amélioré de pistes cyclables sécurisées, une tarification plus simple et plus solidaire et un plan piéton visant à renforcer la marchabilité du territoire.



## Les aménagements du nouveau chemin piéton

A ce titre, le chemin piéton de Nancy s'inscrit évidemment pleinement dans les objectifs du P2M et s'articule avec lui. Les enjeux sont multiples pour le centre de Nancy : améliorer le cadre de vie, rééquilibrer l'usage de l'espace public au bénéfice de mobilités douces, réduire les pollutions, profiter d'un environnement moins stressant pour les piétons avec des parcours urbains repensés et sécurisés.

Après une expérimentation réussie, durant l'été 2021, et une mise en œuvre les soirs et week end durant l'été 2022, ce chemin qui s'étend sur deux kilomètres, de la Porte de la

Craffe à la Grande Rue en passant par la Place Stanislas, puis de la rue Gambetta à la rue Saint-Nicolas en passant par la rue des Dominicains et la rue du Pont Mouja est devenu une aire piétonne permanente depuis le 16 septembre dernier. En 2023, l'aménagement qualitatif de ce chemin piéton sera engagé en débutant par le tronçon Gambetta/Saint Nicolas. Les enquêtes réalisées auprès des usagers, qu'ils soient riverains, passants, ou commerçants soulignent qu'une majorité des personnes interrogées montrent une adhésion à cette piétonnisation, et une fréquentation soutenue de la zone piétonnisée durant les trois premiers mois de son existence.

## L'élargissement des rues scolaires

L'année 2022 a également permis d'expérimenter une autre modalité d'apaisement de l'espace public : les rues scolaires, avec la création d'une rue scolaire, rue Saint Fiacre, permettant d'accéder à l'école des trois Maisons. Cette expérimentation consiste concrètement à fermer la rue à la circulation aux heures d'entrées et sorties de classe, afin de faciliter et d'apaiser les déplacements des enfants et des familles lorsqu'ils se rendent à l'école. L'extension du plateau piéton, dans le centre-ville, a permis d'apaiser les environs des écoles Roberty et Saint Jean Baptiste de la Salle.

Fort de ce bilan positif, cette démarche sera étendue à 5 autres écoles de la Ville.

La piétonnisation et la mise en œuvre progressive des objectifs du P2M nous invitent également à conforter notre stratégie de stationnement, dans la perspective d'une diminution progressive de la part modale de la voiture individuelle et d'une nouvelle stratégie de stationnement à l'échelle métropolitaine.

# UNE POLITIQUE DE STATIONNEMENT ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS DE LA VILLE ET SANS AUGMENTATION TARIFAIRE POUR LES RÉSIDENTS

La politique de stationnement vise à apporter des réponses pragmatiques et concertées aux difficultés de stationnement dans les quartiers en tension.

Dans ce cadre, la Ville continue d'engager l'extension du stationnement résident en cherchant d'abord à rendre accessible prioritairement le stationnement aux riverains tout en corrigeant progressivement les évolutions incohérentes mises en œuvre en 2018.

Ainsi, 130 nouveaux horodateurs vont être installés cette année et près de 2 000 places de stationnement résident seront créées en 2023.

De même, et malgré le contexte financier dans lequel s'inscrit le budget 2023, la Ville de Nancy fait le choix de n'appliquer aucune revalorisation tarifaire en

2023, que ce soit pour les abonnements des résidents ou le stationnement horaire.

Les actions engagées pour améliorer l'accueil et la sécurité des usagers perdureront en 2023. C'est ainsi que les travaux de peinture et de réfection des dalles se poursuivront au parking place Stanislas, que les portes d'accès au parking place des Vosges seront remplacées tandis que la réfection des îlots entrée et sortie de parking Vaudémont sera réalisée.

L'offre d'infrastructures de recharge de batteries pour véhicules électriques sera considérablement accrue puisqu'en complément des parkings déjà pourvus, Vaudémont et place des Vosges, seront prochainement équipés d'autres parcs et notamment III Maisons et Haussonville.

Enfin, afin de permettre une meilleure cohabitation des usagers de la voirie et améliorer la sécurité de tous les Nancéiennes et Nancéiens lors de leurs déplacements, la municipalité entend apaiser la circulation en ville

en généralisant la vitesse à 30 km/h durant le premier semestre 2023 : 60 % des rues de la Ville seront ainsi limitées à 30 Km/h en rappelant que l'objectif est bien que cette limitation devienne la norme et non plus l'exception.



## MAINTENIR NOS EFFORTS EN DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROPRETÉ

Les Nancéiens sont sensibles aux efforts portés par la Ville depuis 2020 en matière de sécurité et de propreté. Il s'agit d'un élément essentiel contribuant à l'amélioration continue de la qualité du cadre de vie.

Ainsi la propreté et la gestion qualitative des déchets constituera, malgré les progrès largement constatés, en 2023 et tout au long du mandat une priorité. En matière de collecte, on a constaté à nouveau en 2023 une augmentation de la quantité des déchets recyclables collectés. La politique d'installation des conteneurs semi-enterrés en habitat collectif et de conteneurs enterrés dans les quartiers à chaque fois que cela est possible pour à la fois poursuivre la qualité de la collecte et diminuer la présence des sacs et bennes dans nos rues sera poursuivie. Il est notamment prévu en 2023 l'implantation par la Métropole de conteneurs enterrés sur le secteur de la place d'Alliance, et rue du Pont Mouja. Il faut ici préciser que la Métropole a recruté en 2022, 20 agents de nettoyage supplémentaires pour continuer d'améliorer la qualité.

L'action métropolitaine doit cependant être prolongée par une action en proximité par de nouvelles approches, permettant d'optimiser les coordinations, de mobiliser l'ensemble des leviers existants et de rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie.

Rappelons ici que la collectivité s'est dotée d'un

plan d'actions pour une ville propre et sécurisée adopté lors du conseil municipal du 28 juin 2021. Parmi les dispositions de ce plan, la lutte contre les incivilités en matière de propreté et la multiplication des dépôts sauvages sur la voie publique constituent une priorité. Ainsi, en 2022, ce sont 634 facturations, d'un montant de 250 € qui ont été opérées pour sanctionner les incivilités relatives à la propreté. Rappelons par ailleurs ici que le conseil municipal a adopté en décembre 2022 la revalorisation des amendes administratives liées aux dépôts sauvages qui sont ainsi portées en 2023 de 500 à 1500 €.

En complément de ces actions, la Ville continuera de développer les champs de la prévention en matière de gestion des déchets. Les principaux axes de travail consistent à prévenir, à sensibiliser les usagers et les publics cibles (étudiants, commerçants, bailleurs,

membres des AVQ) sur les questions de gestion des déchets, à valoriser l'implication citoyenne en les accompagnant dans leurs projets (clean walk...), à participer à l'animation des Ateliers de Vie de Quartiers sur le volet « propreté et gestion des déchets », à développer les actions de proximité (sites de compostage) et à faire appliquer la Charte des manifestations responsables.

Cette politique volontaire en matière de propreté et des gestions des déchets se poursuit en 2023 et s'intensifiera en s'appuyant notamment sur les effectifs renforcés de la direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique en articulation bien sûr avec les services métropolitains compétents.

À ce titre, il a été décidé, dès le 5 juillet 2020 d'augmenter l'effectif de la police municipale. Le nombre de postes de la police municipale s'établit

aujourd'hui à 74 comparé aux 63 qui existaient en 2020. L'effort sera confirmé en 2023 en portant le nombre de postes à 79 agents en 2023. Aussi, le recrutement de deux garde-champêtres et le renouvellement de l'équipe d'ASVP de la BSVP seront effectifs en 2023. Soulignons ici que la Ville de Nancy a également nommé un référent errance au sein de la police municipale en 2022. Il continuera, en 2023, un travail de proximité, avec l'ensemble des partenaires concernés, pour traiter ce sujet.

Enfin, précisons ici que, conformément à la décision prise par le conseil municipal en décembre 2022, la vidéoverbalisation sera mise en place en 2023 pour appuyer le travail de la police municipale. 11 caméras supplémentaires seront ainsi installées pour renforcer le maillage existant.



## ORIENTER ET PROMOUVOIR UN URBANISME DE QUALITÉ

Depuis octobre 2022, la Ville de Nancy propose aux opérateurs d'inscrire leur action dans le cadre d'une charte d'engagements autour de quatre enjeux majeurs :

- leur responsabilité sociale dans la conduite des opérations,
- la qualité d'insertion des projets dans leur environnement,
- la durabilité des constructions,

- la qualité de l'offre de logements.

Cet outil nous sert aujourd'hui d'appui dans nos relations avec l'ensemble des opérateurs comme dans celles qui prévalent avec les urbanistes et les aménageurs.

À travers ces évolutions, nous souhaitons engager concrètement la transition vers une Ville post-carbone afin d'anticiper les dérèglements climatiques et

les risques futurs en prônant la sobriété dans l'usage des ressources environnementales et en renforçant la présence de la nature dans la Ville. Nous souhaitons surtout développer un urbanisme qui n'ignore pas l'identité architecturale de chaque quartier tout en garantissant une qualité de production et de diversité des logements. Nous souhaitons aussi bien sûr continuer de valoriser et mettre en réseau les espaces naturels de la

Ville, de la Meurthe comme lieux de vie et de loisirs pour les Nancéiens. En comme, des orientations qui rompent avec le choix du « tout béton » et en cherchant toujours un juste équilibre entre les impératifs économiques des opérations, les demandes et les besoins des habitants, et la volonté de développer notre Ville en étant au rendez-vous des défis écologiques et démographiques que nous devons collectivement relever.

## UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

En terme d'urbanisme et d'aménagement, nous devons bien sûr continuer de porter un regard singulier sur les quartiers de la Ville qui concentrent le plus de fragilité. L'année 2023 sera une année charnière en ce domaine pour aux moins deux raisons :

- D'abord cette année sera également consacrée à l'écriture du nouveau contrat de Ville, sur la base d'une géographie prioritaire identique à celle de 2014 et son les quatre priorités thématiques annoncées par l'État (le plein emploi pour les habitants des quartiers Politique de la Ville (QPV), la transition écologique et énergétique et l'objectif de quartiers résilients dans les programmes ANRU, l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation et enfin, la tranquillité et la sécurité publique). La Ville de Nancy contribuera bien sûr très activement à la rédaction de ce nouveau contrat en lien avec la Métropole, l'État et l'ensemble des acteurs concernés afin de continuer à apporter des réponses collectives spécifiques aux habitants des quartiers concernés.

- En matière de renouvellement urbain, sur le Plateau de Haye à Nancy, Laxou et Maxéville, la démolition partielle des immeubles du Cèdre Bleu ainsi que la construction d'une centaine de logements privés en accession à la propriété à coût maîtrisé interviendront en 2023 Ces projets marqueront durablement le Plateau de Haye et le quotidien de ses habitants et constituent, à ce titre, une nouvelle étape de la rénovation de ce quartier entamée ces dernières années.

En 2023 la Ville de Nancy poursuivra également le soutien qu'elle apporte à l'association des jardins partagés du plateau de Haye. Soixante parcelles de jardins ont été réalisées sur les espaces libérés par la démolition partielle du Cèdre Bleu et l'association rassemble habitants, bailleur, collectivités et acteurs associatifs autour d'un projet alliant cohésion sociale et écologie urbaine.



# V. UNE VILLE ATTRACTIVE AVEC UNE DYNAMIQUE

# COMMERCIALE DE CENTRE-VILLE

*Plus de 30 millions d'euros sont consacrés à soutenir les acteurs culturels, éducatifs et sportifs de Nancy, essentiellement sous forme de subventions. À ce soutien financier, s'ajoute l'ensemble des locaux mis à disposition du secteur associative ou loués à des tarifs spécifiques. Ici encore, nous avons décidé de ne pas faire porter aux acteurs associatifs, confrontés aux mêmes difficultés que les acteurs publics, une part trop importante des efforts que la Ville doit réaliser en 2023. Il s'agira notamment de porter une attention toute particulière en direction des acteurs porteurs d'emplois directs et indirects, aux actions et événements contribuant fortement à l'attractivité de Nancy et par voie de conséquences à l'ensemble des acteurs économiques et commerciaux. Surtout, il convient de maintenir un programme d'investissement conséquent à la hauteur de orientations politiques du mandat.*

## VERS UNE OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

La Ville a décidé de s'engager avec la Métropole du Grand Nancy et l'État dans la mise en œuvre d'une ORT (Opération de Revitalisation Territoriale), dispositif visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes (vacance commerciale et résidentielle), afin de mettre en cohérence l'ensemble des outils existants tout en les complétant. La Ville souhaite ainsi maintenir et promouvoir la singularité

commerciale du centre-ville, avec l'accueil d'enseignes à haute valeur ajoutée, qu'il s'agisse de grandes enseignes ou de jeunes concepts, et chercher autant que possible des spécialisations.

Pour lutter contre la vacance commerciale et favoriser l'attractivité et la fréquentation du centre-ville, la Société d'Économie Mixte Nancy DEFI poursuivra

son activité d'acquisition / restructuration de biens immobiliers complexes pour faciliter leur remise sur le marché.

La Ville souhaite ainsi maintenir et promouvoir la singularité commerciale du centre-ville, avec l'accueil d'enseignes à haute valeur ajoutée, qu'il s'agisse de grandes enseignes ou de jeunes concepts, et chercher

autant que possible des spécialisations.

La Ville souhaite également promouvoir le renouvellement des pratiques commerciales, notamment par le biais des transitions (numériques, circuits courts, logistique, écologique) pour faire du centre-ville un laboratoire d'innovation. Elle souhaite valoriser des pratiques commerciales intégrant des

pratiques de développement durable (circuits, courts, up cycling, gestions des déchets...).

Notons enfin que la Ville a engagé diverses actions ces derniers mois comme par exemple les nouvelles missions confiées au Pop-up Store en hyper centre permettant de tester des commerces et des produits innovants, le marché nocturne Rives de Meurthe, les négociations en cours avec certains propriétaires de locaux commerciaux pour qu'ils testent plus facilement des baux éphémères...

## DES RELATIONS RENFORCÉES AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Soutenir l'attractivité de la Ville passe par le renforcement constant des relations avec les acteurs économiques. Le dialogue avec ces acteurs, réseaux et partenaires économiques est essentiel pour permettre une co-construction du développement, de l'innovation et de l'attractivité économique du territoire nancéien, et ce, davantage encore dans la période d'instabilité que nous traversons.

Les échanges et entretiens individuels avec les entrepreneurs, commerçants, artisans, professions libérales, etc... liés aux demandes d'aide et d'orientation, seront complétés par différents temps de rencontres et de travaux collectifs, notamment les réunions restreintes et élargies avec les partenaires du commerce pour traiter de l'actualité.

La piétonnisation du centre-ville de Nancy fait également l'objet d'échanges

très réguliers – au moins deux fois par mois – avec les commerçants et leurs représentants, afin de faire évoluer le projet en fonction de leurs attentes.

Par ailleurs, la convention entre la Ville de Nancy, les Vitrites de Nancy et les chambres consulaires sera renouvelée en 2023. Nous disposerons ainsi désormais de deux conventions : une convention cadre et une convention spécifique avec les Vitrites de Nancy

## LES RELATIONS INTERNATIONALES, LEVIER D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT

Dans un contexte géopolitique complexe et très évolutif, la Ville de Nancy a l'ambition de consolider son image de Ville européenne, diplomatique et de dialogue.

Dans le prolongement du Forum-France Royaume Uni des maires et des élus locaux qui s'est tenu à Nancy en Octobre 2022 et qui fut la première rencontre diplomatique entre la France et le Royaume depuis le Brexit, ou encore la rencontre des ambassadeurs du groupe de Visegrad (Europe de l'Est) en mai dernier, la Ville de Nancy veut consolider ses coopérations internationales et plus particulièrement avec les villes européennes (Karlsruhe, Padoue, Liège, Lublin, etc.). Nous avons porté bien sûr ces derniers mois une attention toute particulière à la situation de Lviv, ville

ukrainienne jumelée à Nancy.

Par ailleurs, la nouvelle politique en matière de partenariats internationaux avec ses villes jumelles et amies se décline autour des transformations écologique, sociale et citoyenne que le Monde entier voit sous ses yeux se dessiner. Aussi, un tournant est pris afin de mettre en place des coopérations autour de la lutte contre le réchauffement climatique (Ville de Torrón au Mexique), ou de la démocratie coopérative locale (Karlsruhe, Torrón), ou encore dans le champ de la solidarité (Saida au Liban ; avec Lublin pour l'Ukraine, soutien au peuple arménien du Haut Karabakh, etc.). Nancy a d'ailleurs été labellisée Expert international par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (Label Expert) pour les coopérations en matière de démocratie

coopérative locale. Nous consoliderons ce nouveau partenariat en 2023 autour de la végétalisation des centres-villes, la préservation de la biodiversité en s'appuyant sur le monde associatif dans les quartiers.

Durant l'année 2023, après avoir célébré le 60<sup>e</sup> anniversaire du traité de

l'Élysée (amitié France-Allemagne), le Japon sera mis à l'honneur, puisque nous fêterons le 50<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Kanazawa et Nancy. Cet anniversaire sera marqué par l'accueil de plusieurs délégations japonaises d'artistes, artisans, chefs cuisiniers, et élus de Kanazawa.





## VII. UNE VILLE EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE PRÉSERVANT LE VIVANT

*Bien sûr les enjeux de la transition écologiques traversent l'ensemble du rapport. Ils sont au cœur des préoccupations des Nancéiens comme en témoigne chaque année le nombre important de projets portés par le Budget Participatif. Ils sont bien sûr au cœur de notre politique de mobilité, d'aménagement et d'urbanisme...*

*2023 va constituer une nouvelle étape dans les efforts que nous mettons en œuvre pour relever les défis de la transition écologique et tout particulièrement dans l'utilisation et la gestion des ressources utilisées par la Ville. C'est le sens du Plan de Sobriété et de Solidarité que nous avons adopté en septembre 2022.*

## LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ET DE SOLIDARITÉ

Après un été marqué par une forte sécheresse et un bouleversement des conditions d'accès à l'énergie, la Ville de Nancy a fait preuve d'adaptation en mettant au point dès septembre un Plan de sobriété et solidarité. Voté le 26 septembre 2022, ce plan a pour objectif d'accélérer les transitions tout en maintenant la qualité du service public et en accompagnement nos concitoyens les plus fragiles.

Toute l'action municipale a ainsi été passée au crible du juste nécessaire : réduction de nos consommations énergétiques liées au chauffage de nos bâtiments, accélération de la conversion

de notre parc d'éclairage public, extinction de l'éclairage des bâtiments historiques, raccordement au chauffage urbain, adaptation des événements aux impératifs de sobriété... consommation d'énergie sur l'ensemble des équipements publics.

Ces mesures de sobriétés sont d'autant plus nécessaires compte tenu de l'inflation des prix de l'énergie et des risques de pénuries de nos ressources. Elles viennent compléter et accélérer l'ensemble des actions qualitatives que la Ville conduit. Ce plan commence déjà à montrer son efficacité : entre septembre et décembre

2022, les relevés soulignent une diminution de près de 15 % de notre consommation énergétique. Une diminution qui ne se vérifie cependant pas de manière homogène sur l'ensemble des sites de la Ville soulignant la nécessité de maintenir un plan d'investissement pour limiter nos consommations d'électricité et de chauffage.

De la même manière, le Plan de Sobriété et de solidarité, accélère les actions que nous avons déjà engagé pour lutter contre la pollution lumineuse (charte de l'ANPCEN signée en 2021). En ce sens, la Ville a dorénavant décidé de faire respecter la réglementation sur l'extinction nocturne

des commerces et locaux professionnels. Après une période de sensibilisation et d'information en 2022, une campagne de verbalisation débutera en janvier 2023. En parallèle elle a engagé un travail d'élaboration d'une charte de la sobriété, avec les Vitrites de Nancy et les commerces volontaires, sur des engagements en matière d'économies d'énergie et de pollution lumineuse. Rappelons également ici que la Ville engage, après concertation avec les habitants, une expérimentation d'extinction totale de l'éclairage public d'un quartier la nuit.



## DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE ET CONTINUER D'ASSURER UNE GESTION REMARQUABLE DES ESPACES VERTS DE NOTRE VILLE

L'année 2023 s'inscrit dans la dynamique qui a été engagée. C'est en effet avec cette même envie d'échange et de partage qui a présidé aux précédentes éditions que se construit la création du 20ème jardin éphémère. Un jardin qui évoquera, en octobre 2023, le thème du patrimoine mondial de l'Unesco en lien les festivités du 40<sup>e</sup> anniversaire de la labellisation Unesco de la place Stanislas, de la place d'Alliance et de la place de la Carrière. Cette nouvelle édition devrait surprendre par son inventivité renouvelée et l'invitation de partenaires artistiques de haut niveau. Les 600 000 visiteurs (en 2022) attendent ce renouveau en termes de présentations végétales mais aussi d'animations pendant les six semaines de vue du jardin.

Il est à noter que le budget participatif 2022 a permis que

s'exprime nettement le désir des habitants d'améliorer le cadre de vie par le végétal. C'est ainsi que de nombreuses actions ont été proposées et que celles qui ont obtenu le plus de votes concernent le patrimoine vert de la commune, dont la végétalisation des rives du canal.

Les actions d'ores et déjà proposées au Budget Participatif 2023 montrent que cet engouement ne faiblit pas et que les Nancéiens souhaitent déminéraliser leur Ville. Des actions sont ainsi prévues dont le dispositif « Jardinage de rue », grâce auquel, la commune de Nancy soutient les initiatives citoyennes par un accompagnement technique et financier. Elle encourage ainsi les habitants à protéger la flore spontanée de leur pied de mur, à entretenir un micro jardin sur le trottoir ou en pied d'arbre et à faire

courir des plantes grimpantes sur leur façade.

En 2022, le jury Villes et Villages Fleuris a renouvelé les 4 fleurs de la Ville et a remis un prix spécial pour le Jardin éphémère notant la qualité de la gestion, du fleurissement et la recherche de l'excellence en termes de pratiques durables.

Le contexte actuel est cependant marqué par la sécheresse de l'été 2022 qui a mis en lumière la nécessité d'accélérer la réalisation des économies d'eau, un enjeu qui a d'ailleurs pleinement intégré dans le cadre du plan de sobriété de la Ville. Cette ressource précieuse devra être récupérée via des dispositifs pérennes (cuves enterrées, bâches souples ...) et les systèmes d'arrosages devront être revus et modernisés : pour la première fois, un budget est prévu à cet effet en 2023, afin d'amplifier

les actions qui ont déjà été menées en 2022.

À moyen terme, les conséquences du réchauffement climatique imposent également une végétalisation, en pleine terre, plus marquée de la Ville afin de lutter contre les îlots de chaleur. En effet, la surface canopée de la Ville se situe aux alentours de 12 % ce qui est plus faible que dans les autres Métropoles françaises. Un plan « Arbres et nature en ville » sera élaboré en 2023 afin de répondre à cette problématique.

Les efforts vont être amplifiés en 2023, a consisté à limiter de manière importante la végétalisation hors sol : jardinières et bacs. De la même manière, l'eau de la piscine des deux Rives a été réutilisée afin d'arroser le Jardin éphémère.

## LES ANIMAUX EN VILLE ET LA PRÉSERVATION DU VIVANT

Suite à l'adoption de la charte animaux en ville en décembre 2022, fruit d'un important travail de concertation engagé avec les associations et les habitants, des actions vont être consolidées en 2023. A titre d'exemple, l'espace animalier qui est un service public désormais dédié à la conservation d'espèces domestiques de préférence locales continuera bien sûr d'être un lieu de sensibilisation du public. Par ailleurs, la

défense du bien-être animal à travers nos marchés, notamment de restauration, reste un enjeu qui continuera de nous mobiliser ces prochains mois. Le travail continue en ce sens lien les associations intéressées pour à la fois sensibiliser les fournisseurs et les consommateurs. D'autres actions seront bien-sûr déployées tout au long de l'année 2023 conformément aux orientations posées par la « charte des animaux en ville ».

## CONTINUER LE PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION DES COURS D'ÉCOLES

Le programme Jardins d'école a débuté en septembre 2020, avec pour objectif de transformer les cours d'école en îlots de fraîcheur au sein des quartiers. Le projet comprend de nombreux enjeux, tels que l'adaptation

au changement climatique et l'amélioration du confort l'été, la volonté de créer des espaces plus naturels en les végétalisant, et la désimperméabilisation des sols visant à la fois à désengorger les réseaux mais

aussi à utiliser l'eau de pluie pour alimenter des végétaux. Le programme permet également de redéfinir les usages pour le bien-être des enfants. À la rentrée 2022, cinq nouvelles cours ont été transformées et sont venues

s'ajouter aux cinq livrées en 2021.

La Ville prévoit à l'avenir la végétalisation de trois nouvelles cours d'écoles qui viendront ainsi compléter les 10 déjà réalisées.



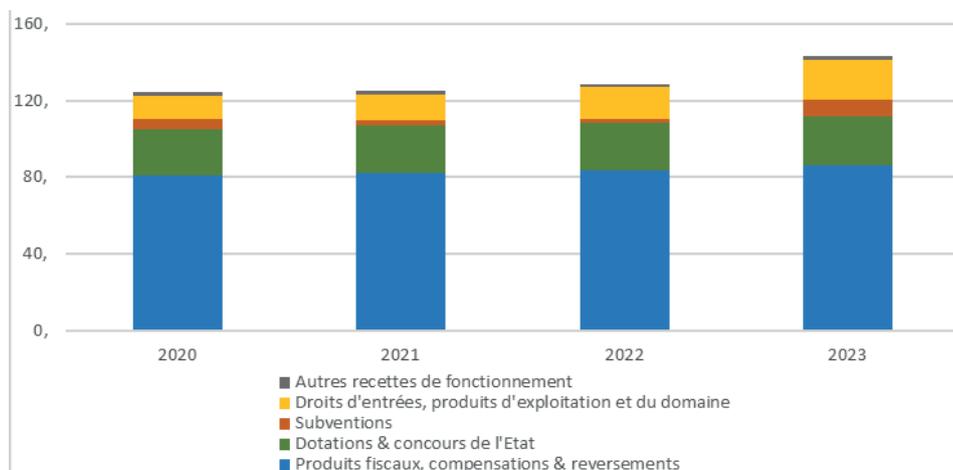


# VIII. LA DÉCLINAISON BUDGÉTAIRE DES ORIENTATIONS POLITIQUES 2023

## EN RECETTES, UNE PROGRESSION APPARENTE AUX EFFETS LIMITÉS

En 2023, l'estimation de la progression des recettes de fonctionnement de la Ville de Nancy est fixée à 14 M€, soit un peu plus de 10 % par rapport au budget primitif 2023. Cependant, cette évolution doit être tempérée par plusieurs facteurs qui viennent fortement nuancer les effets positifs d'une telle progression.

**Évolution des recettes de fonctionnement (2020-2023)**



## Fiscalité et concours de l'État

Plus de la moitié des produits de la fiscalité de la Ville de Nancy proviennent de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui représente 48,8 M€ en 2022, et qui est estimée à 51,5 M€ en 2023, ce qui correspond à une progression de plus de 2,7 M€. Cette évolution s'explique par l'augmentation des bases

fiscales, définie dans le cadre de la loi de finances pour 2023 à + 7,1 % - une augmentation qui est la conséquence de la prise en compte de l'inflation.

**Aussi, dès lors que les produits de la fiscalité locale augmenteront « mécaniquement » en 2023, la Ville a donc choisi pour**

**toutes les raisons évoquées dans ce rapport de ne pas augmenter ses taux d'imposition.**

Les mécanismes de la fiscalité locale, dans le cadre intercommunal, prévoient également un reversement de 24,5 M€ de la Métropole du Grand Nancy vers la

Ville de Nancy, un montant qui restera stable, en conséquence des accords conclus dans le cadre du Pacte financier et fiscal métropolitain, adopté en décembre dernier. Cette stabilité concerne également les concours de l'État, qui se maintiennent à 25 M€.

## Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine

Par rapport au budget primitif 2022, les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont estimés en progression à + 25 %, soit 20,8 M€ au lieu de 16,5 M€, qui s'expliquent essentiellement par les recettes liées à la reprise d'activité de la petite enfance, des recettes exceptionnelles du domaine, et plus généralement des recettes des services publics municipaux.

### Face à l'inflation, une perspective de recettes exceptionnelles de 3,5 M€

La Ville de Nancy est éligible au « filet de sécurité », mis en place par le gouvernement, à la suite de la mobilisation des collectivités locales pour faire face à l'inflation, portée par les dépenses d'énergie en particulier. Ainsi, 2 M€ de recettes sont prévues, au titre de l'exercice 2022 et à percevoir sur l'exercice 2023, tandis que si le maintien du dispositif est confirmé, une recette supplémentaire d'1,5 M€ est envisagée.

### Le reprise de la compétence « accueil de la petite enfance »

La politique d'accueil de la petite enfance, jusqu'ici déléguée au Centre communal d'action sociale, est reprise en régie par la Ville de Nancy en 2023. D'un point de vue budgétaire, ce choix se traduit par la perception de la subvention de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et explique une progression inédite des subventions perçues par la commune, qui atteignent 7,1 M€ en 2023 (contre 2,3 M€ en 2022).

Du fait de la composition du panier fiscal de la Ville, la probabilité de connaître une progression des recettes d'impositions et taxes, en partie indexées sur l'inflation, reste élevée pour les exercices à venir, bien que le taux de 7,1 % adopté en 2022 restera probablement exceptionnel sur la durée du mandat. Au-delà, la probabilité d'une augmentation significative des recettes de la Ville apparaît relativement limitée ; en effet, les droits de mutations, liés au dynamisme du marché immobilier, ne devraient pas progresser en 2023 dans un contexte de raréfaction du crédit, tandis que les recettes supplémentaires sur la taxe sur la consommation finale d'électricité seront reversées à la Métropole du Grand Nancy, dans le cadre des accords sur le pacte financier et fiscal. En conséquence, si l'exercice 2023 présente des recettes plus élevées qu'en 2022, c'est avant tout en conséquence d'une inflation que la collectivité elle-même subit, dans le même temps, sur ses dépenses.

# UNE INDISPENSABLE MAÎTRISE DES DÉPENSES FACE AUX CONTRAINTES INFLATIONNISTES

Les premiers éléments de prospective sur le budget primitif 2023 ont permis de mettre en évidence, au budget principal, une croissance de plus de 14 M€ des recettes de fonctionnement, qui ne permet cependant pas d'absorber une augmentation de plus de 17 M€ des dépenses.

## Des dépenses de personnel en augmentation, au bénéfice du pouvoir d'achat des agents-es et de la qualité du service public

La masse salariale représente classiquement le premier poste du budget (environ la moitié des dépenses de fonctionnement). Au titre du dernier exercice connu (2022), les dépenses de personnel représentaient un budget de 65 064 635 € au titre de la masse salariale (traitements bruts et cotisations patronales). En termes d'effectifs, les services de la ville sont composés de 2 025 agents.

Genre / Catégorie	Femmes	Hommes	Total	
<b>A</b>	<b>98</b>	<b>55</b>	<b>153</b>	<b>7,6%</b>
<b>B</b>	<b>187</b>	<b>80</b>	<b>267</b>	<b>13,2%</b>
<b>C</b>	<b>905</b>	<b>507</b>	<b>1412</b>	<b>69,7%</b>
<b>Autres</b>	<b>117</b>	<b>76</b>	<b>193</b>	<b>9,5%</b>
<b>Total</b>	<b>1307</b>	<b>718</b>	<b>2025</b>	
	<b>64,5%</b>	<b>35,5%</b>		

En 2023, la masse salariale évoluera en prenant en compte différents éléments rattachés, soit au contexte national, soit au contexte local.

En ce qui concerne le contexte national, il convient de rappeler les évolutions qui ont eu lieu durant l'année 2022 et qui impacteront 2023, à savoir :

- l'augmentation du smic en mai 2022 (+ 2,65 %) et en août 2022 (+ 2,01 %) : + 81 700 €,
- l'augmentation du point en juillet 2022 (+ 3,5 %) : + 890 960 €.

Autre mesure nationale à impact local, la mise en œuvre des dispositions de la conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique. Les dispositions visent notamment à revaloriser le traitement indiciaire et à accélérer le déroulement des carrières des fonctionnaires territoriaux relevant de la

catégorie B placés en début de carrière, et ce avec effet à septembre 2022. Cette mesure impactera le budget 2023 d'environ 9 416 €.

Au niveau local, la reprise d'activité de la Petite Enfance opérée en 2022 impactera en 2023 le chapitre 012 à hauteur de 8,7 M€. Par ailleurs, il conviendra d'intégrer l'adhésion à l'Unedic mise en œuvre à compter de juin 2022, soit en 2023 un coût estimé à 169 808 €.

Il faut enfin rappeler que les agents de la collectivité évoluent tout au long de leur carrière en avançant d'échelon ou de grade. Cette évolution est appelée le GVT (glissement vieillesse technicité). Son impact budgétaire pour 2023 est évalué à environ 353 269 €.

Le budget dédié aux Ressources Humaines en 2023 confirmera la volonté de la collectivité visant à consolider le nombre de postes dédiés à la police

municipale comme cela est précisé dans ce présent rapport. Le budget 2023 prend ainsi en compte 5 postes au service de la police municipale à créer pour 2023. Le coût de cette mesure est estimé à 210 000 €.

Enfin, la Ville accueillera une partie des agents exerçant au sein des fonctions ressources du CCAS, et ce, pour un montant estimé à 304 552€.

La prospective budgétaire de la masse salariale proposée pour 2023 intègre l'ensemble de ces facteurs d'évolution et besoins nouveaux tout en poursuivant la dynamique de maîtrise de la masse salariale déjà engagée. Notamment, compte tenu du contexte financier dans lequel s'inscrit la construction du BP2023 ainsi que le poids des dépenses Ressources Humaines dans le budget de fonctionnement de la collectivité, une attention particulière sera portée à la gestion des heures supplémentaires et complémentaires de la

collectivité. Cette maîtrise passera, comme évoqué dans ce rapport, par une limitation plus importante en volume et en périmètre des événements portés par la Ville nécessitant la mobilisation d'agents en dehors des plages horaires de travail.

Enfin, différents projets RH, faisant l'objet d'échanges réguliers avec les organisations syndicales, sont prévus à l'agenda social de l'année 2023.

Il s'agira notamment de la consolidation du règlement du temps de travail de la Ville, ainsi que la mise à jour de plusieurs règlements particuliers de service, mais aussi le démarrage du chantier relatif à la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire, qui prévoit la participation de la collectivité à la garantie maintien de salaire (déjà en place à la Ville de Nancy) ainsi qu'à la mutuelle des agents, et qui s'échelonnent jusqu'en 2026.

En outre, la mutualisation de la Direction RH intervenue en septembre 2022 pour les chefs de service et au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les agents, va permettre de proposer une offre de services plus étendue aux agents, particulièrement sur le champ du développement RH, avec la structuration des dispositifs d'accompagnement à la mobilité ou encore la révision des dispositifs individuels de formation.

La collectivité maintient son engagement à améliorer les conditions d'emploi de certains personnels, à poursuivre son plan de déprécarisation des agents des écoles, à lutter contre les comportements sexistes ainsi qu'à poursuivre les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.



### Une maîtrise des dépenses à poursuivre dans un contexte inflationniste

Au-delà des enjeux liés aux dépenses de personnel, et considérant les contraintes qui pèsent sur le budget de la Ville en matière de dépenses énergétiques, la poursuite du projet de mandat suppose de dégager une épargne nette (c'est-à-dire une capacité de financement de sa politique d'investissement) suffisamment élevée. Située

au budget principal à 0,3 M€ en 2020, puis à 1,6 M€ en 2021, elle était projetée à 1,4 M€ mais devrait se situer en deçà de ce niveau. Aussi, il conviendrait en 2023, de maintenir un objectif d'épargne nette à 1,5 M€, ce qui suppose néanmoins d'importants efforts d'optimisation des dépenses de gestion (fournitures,

maintenance, prestations, subventions aux tiers, etc.).

Les efforts de rationalisation déjà entrepris sont significatifs : en matière d'énergie, un important programme de travaux visant à renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments est aujourd'hui déployé ; une évolution du périmètre du

CCAS, avec la reprise par la Ville de la gestion de l'accueil de la petite enfance avec l'objectif de disposer d'une offre de service adaptée aux attentes ; une plus forte efficacité dans la politique d'animation de la ville – si importante pour l'attractivité et le lien social – est également recherchée.

## LE MAINTIEN D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

Dans le cadre du mandat, la majorité a souhaité mettre en place une politique d'investissement ambitieuse d'un montant réactualisé de 116 M€ jusqu'en 2030, dont plus de 65 M€ d'ici à la fin du mandat, dans le cadre des

projets structurés dans 16 autorisations de programme.

En 2023, 14,4 M€ sont ainsi planifiés auxquels viennent s'ajouter plus de 6,7 M€ pour les dépenses d'équipements courants (gros entretien

et réparation), et 7,3 M€ de dépenses engagées en 2022. Ainsi, ce sont près de 30 M€ de dépenses d'investissement qui permettront de répondre aux besoins et aux attentes des habitants, qu'il s'agisse d'attractivité et de cadre

de vie, aussi bien que de préparer l'avenir, en particulier la transition écologique de notre territoire.

### Effet de l'inflation sur la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

Si la programmation pluriannuelle des investissements, initialement, prévoyait une dépense globale de près de 60 M€ d'investissements sur la période 2023-2026, ce montant, réactualisé entraîne une progression 5 M€ pour atteindre 65 M€ de prévisions de dépenses sur le mandat. Cette réactualisation tient compte de l'état d'avancement des projets.

#### Actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

en milliers d'euros

Projets	AP	CP 2022 après DM	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	Recettes AP	COUT AP NET
<b>30 - VILLE CULTURELLE</b>	<b>83 912</b>	<b>2 318</b>	<b>3 406</b>	<b>2 735</b>	<b>14 700</b>	<b>14 400</b>	<b>21 000</b>	<b>14 853</b>	<b>6 500</b>	<b>4 000</b>	<b>35 138</b>	<b>48 774</b>
Restauration des panneaux Prouvé	105	35	35	35							93	12
Travaux de sécurité Opéra	170	170									70	100
Médiathèque BNR	4 216	1 895	2 321								120	4 096
Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	4 800	100	200	400	3 700	400					2 100	2 700
Rénovation du Musée Lorrain	57 581	81	600	1 900	9 000	9 000	16 000	10 500	6 500	4 000	24 535	33 046
Reconstruction du ballet de lorraine	17 040	37	250	400	2 000	5 000	5 000	4 353			8 220	8 820
<b>20 - VILLE EDUCATIVE (TRANCHE 2022-2026)</b>	<b>19 389</b>	<b>2 889</b>	<b>4 250</b>	<b>4 700</b>	<b>1 750</b>	<b>1 300</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>1 370</b>	<b>18 019</b>
Ecoles d'avenir	19 389	2 889	4 250	4 700	1 750	1 300	1 500	1 500	1 500	0	1 370	18 019
<b>41 - VILLE SPORTIVE</b>	<b>1 530</b>	<b>480</b>	<b>1 050</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>230</b>	<b>1 300</b>
Amélioration des équipements sportifs (2022-2023)	1 530	480	1 050	0	0	0	0	0	0	0	230	1 300
<b>50 - VILLE SOLIDAIRE</b>	<b>1 900</b>	<b>90</b>	<b>150</b>	<b>1 200</b>	<b>460</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 163</b>	<b>737</b>
Maison des Femmes	1 900	90	150	1 200	460	0	0	0	0	0	1 163	737
<b>90 - ATTRACTIVITE</b>	<b>6 400</b>	<b>100</b>	<b>1 900</b>	<b>3 700</b>	<b>700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>5 400</b>
Grand Hôtel de la Reine	6 400	100	1 900	3 700	700	0	0	0	0	0	1 000	5 400
<b>80 - NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>4 017</b>	<b>3 114</b>	<b>578</b>	<b>151</b>	<b>125</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>556</b>	<b>3 461</b>
Performance énergétique	2 834	1 931	578	151	125	49	0	0	0	0	531	2 303
Bassin de la Pépinière	1 114	1 114										1 114
Plan de gestion parc de la Pépinière	69	69									25	44
<b>02 - LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>9 153</b>	<b>1 068</b>	<b>3 105</b>	<b>4 600</b>	<b>380</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 774</b>	<b>4 379</b>
Nouveaux outils numériques	733	333	400									733
Restaurant inter administrations	8 000	620	2 500	4 500	380						4 690	3 310
Restructuration des locaux de la police	420	115	205	100							84	336
<b>TOTAL DES AP &amp; CP</b>	<b>126 301</b>	<b>10 059</b>	<b>14 439</b>	<b>17 086</b>	<b>18 115</b>	<b>15 749</b>	<b>22 500</b>	<b>16 353</b>	<b>8 000</b>	<b>4 000</b>	<b>44 231</b>	<b>82 070</b>

Pour financer cette politique, un objectif d'1/4 de ces dépenses seront générées par des ressources propres de la collectivité ou des subventions reçues de nos partenaires, permettant ainsi de modérer le recours à l'emprunt, qui constitue cependant un levier indispensable pour réaliser ces projets.

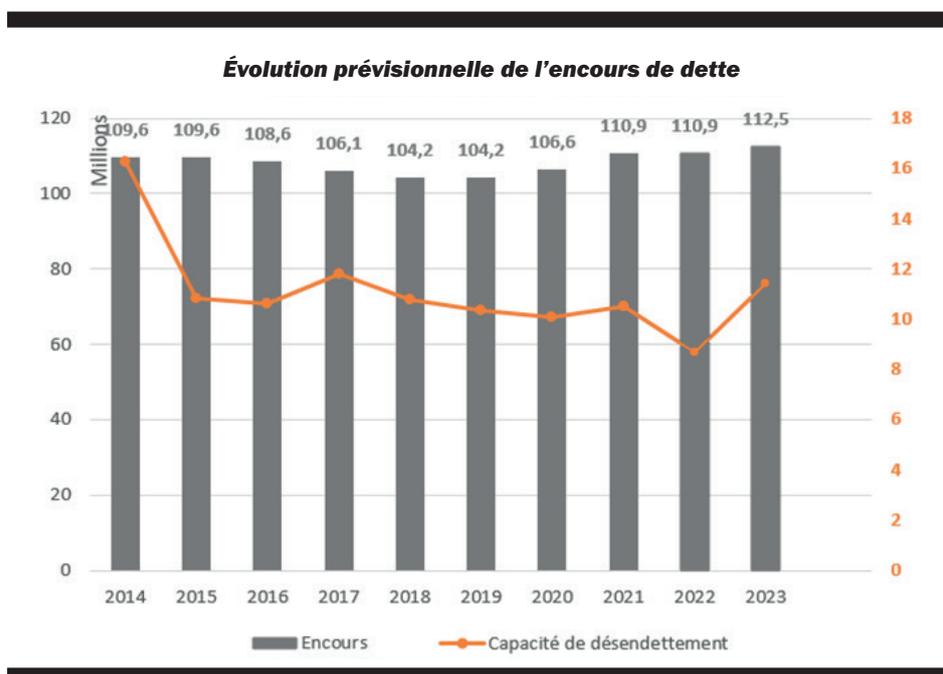
Parmi les principales sources de financements extérieurs, la Ville pourra s'appuyer notamment sur le Contrat de plan État-Région et le Contrat métropolitain de relance et de transition écologique, ou encore le programme de fonds européens

2021-2027 qui, après une période relativement longue de planification à Bruxelles, devrait désormais pouvoir se traduire concrètement pour les territoires.

Enfin, si le pacte financier et fiscal impliquera une contribution de la Ville de Nancy, elle sera largement compensée par l'engagement de la Métropole dans les projets d'aménagements planifiés dans le cadre du plan métropolitain des mobilités (P2M) ou dans le cadre des projets de zones d'aménagements concertés.

## Une stratégie d'endettement en mutation

Après deux années pleines de mandat qui ont été l'occasion de concevoir ces projets de transformation, d'aménagement et de développement de la ville, l'exercice 2023 sera l'occasion de les concrétiser, ce qui se traduira par une progression de l'endettement. Ainsi, alors que seulement 13 M€ d'emprunts nouveaux étaient prévus en 2022, ce sont plus de 20 M€ qui pourraient être mobilisés en 2023.



En conséquence, l'encours de dette à vocation à progresser, quoique de façon modérée, en 2023, pour s'établir à 112,5 M€, tandis que la capacité de désendettement aura tendance à se dégrader, bien qu'elle reste inférieure à 12 années, ce qui constitue un plafond au-dessous duquel la collectivité doit se maintenir pour assurer sa soutenabilité financière.

Cette progression, qui avait été anticipée, s'inscrit dans un contexte financier en mutation, avec le renchérissement du coût du crédit, à travers l'envolée des taux d'intérêts (qui ont quasiment quadruplé au cours de l'année 2022, mais qui semblent se stabiliser en ce début d'année 2023) et la raréfaction des offres à taux fixes, qui rend plus volatil le coût des frais financiers associés à la dette. Ainsi, les frais financiers,

à un niveau d'1,7 M€ en 2022, progresseront pour atteindre 2,3 M€ en 2023.

En conséquence de ce nouveau contexte sur les marchés financiers, la part des taux fixes, qui correspondait à 79 % de l'encours, devrait légèrement se réduire en 2023, pour atteindre 77 %. S'il est probable que l'offre à taux variable soit plus abondante, et que l'accès à des taux fixes soit plus limité, les risques de progression des frais financiers sont tout de même à relativiser au regard du volume de l'encours. Aussi, selon la classification Gissler, 96 % de l'encours est noté A1, qui est le meilleur niveau de sécurisation de la dette, ce qui permet de maintenir un niveau de risque très faible.

TYPE DE TAUX	NOTE GISSLER	Encours au 01/01/2023	%
<b>TAUX FIXES</b>		<b>86 259 178</b>	<b>77 %</b>
Fixe	A1	82 180 659	73 %
Fixe structuré	B1	4 078 518	4 %
<b>TAUX VARIABLES</b>		<b>26 228 654</b>	<b>23 %</b>
Euribor 1 mois	A1	1 506 213	1 %
Euribor 3 mois	A1	18 530 071	16 %
Euribor 6 mois	A1	3 215 148	3 %
Livret A	A1	191 962	0 %
TAG 1 mois	A1	1 087 716	1 %
TAM	A1	1 697 544	2 %
<b>Total</b>		<b>112 487 832</b>	<b>100 %</b>

Ainsi, si la prospective économique et financière dessine un exercice budgétaire 2023 marqué par des contraintes inédites, marquées par l'inflation, la progression de la masse salariale et des dépenses d'énergie, avec un recours à l'emprunt moins aisé que les années précédentes, la Ville de Nancy se mobilise pour garder le cap du projet fixé en début du mandat, pour garantir aux habitants un service public de proximité de qualité et une stratégie d'investissement ambitieuse.

# N

# Nancy,

---

**NANCY.FR**

**RÉDACTION**  
VILLE DE NANCY

**CONCEPTION - MISE EN PAGE**  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

**CRÉDITS PHOTOS**  
VILLE DE NANCY  
MÉTROPOLE DU GRAND NANCY  
ADOBE STOCK

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA  
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ  
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT